

Conducteur routier
« marchandises »

Certificat d'aptitude professionnelle

Sous-direction
des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

NOR:MENE0757782A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25 ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative Transports du 7 décembre 2006 ;

Arrête

Article premier : Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « marchandises » dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 : Le référentiel d'activités professionnelles et le référentiel de certification du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « marchandises » sont définis en annexe I au présent arrêté.

Article 3 : La préparation à ce certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines, définie en annexe II du présent arrêté.

Article 4 : Le certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « marchandises » est organisé en six unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Article 5 : La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Article 6 : Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du Code de l'éducation. Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Article 7 : Les candidats qui ont obtenu un avis défavorable à l'épreuve EP2 ne peuvent se voir délivrer le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « marchandises ».

Article 8 : Les correspondances entre les épreuves ou unités de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 19 juin 1990 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle Conduite routière et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 19 juin 1990 modifié précité est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

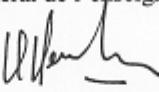
Article 9 : Les candidats titulaires du permis E(C) et de l'attestation de formation initiale minimale obligatoire (FIMO) qui se présentent au certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « marchandises » sont dispensés de l'épreuve EP2. Les candidats qui présentent le certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « marchandises » par la voie de la validation des acquis de l'expérience doivent être titulaires du permis E(C) et de l'attestation de formation initiale minimale obligatoire (FIMO).

Article 10 : La première session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « marchandises » régie par le présent arrêté aura lieu en 2009.

La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle Conduite routière organisée conformément aux dispositions de l'arrêté précité du 19 juin 1990 modifié, aura lieu en 2008. À l'issue de cette session d'examen, l'arrêté du 19 juin 1990 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle Conduite routière est abrogé.

Article 11 : Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 2007

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis NEMBRINI

Journal officiel du 22 juillet 2007

Nota : Cette brochure est disponible à la librairie du Centre national de documentation pédagogique, 13 rue du Four, 75006 Paris, dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique et en ligne à l'adresse suivante : www.cndp.fr

ANNEXE I
Référentiels du diplôme

Référentiel des activités professionnelles
Référentiel de certification

Référentiel des activités professionnelles

Définition du diplôme

Dénomination

Certificat d'aptitude professionnelle : Conducteur routier « marchandises ».

Champ d'activité

Définition

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « Marchandises » est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des transports « marchandises » générales pour son compte propre et pour compte d'autrui.

Son activité consiste, au sein de la société de transport à :

- préparer son activité ;
- participer aux activités d'enlèvement et de chargement ;
- réaliser le transport ;
- livrer la marchandise ;
- finaliser son activité.

Le contexte professionnel

Le type d'entreprise

Le titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises, excepté les matières dangereuses nécessitant une qualification spécifique.

L'action du conducteur routier

L'action du titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de service. Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- dans la relation avec la hiérarchie ;
- dans le travail d'équipe ;
- dans le travail de conduite ;
- dans les relations avec les clients ;
- dans le respect des procédures et des consignes.

Les conditions générales d'exercice

L'activité du titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » s'exerce dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des règles de circulation et de sécurité routière, de prévention des risques professionnels, d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement et de respect des règles conventionnelles, en particulier celles concernant les temps de service et de repos.

Les perspectives d'évolution

Le titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » pourra accéder à des responsabilités d'un niveau supérieur, grâce à la reconnaissance des compétences acquises, notamment par la validation des acquis de l'expérience. Ainsi, dans le cadre de son parcours professionnel, pourra-t-il assurer la formation d'une unité de conducteurs, être responsable technique ou gérer une équipe de quai.

L'organisation de transports, la gestion d'entrepôts, constituent également des orientations possibles.

Détail des activités professionnelles

Activités	Tâches principales	Niveau	
		A	P
1 Préparer son activité	T1.1 Collecter et s'approprier les informations nécessaires au transport à effectuer	x	x
	T1.2 Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité	x	x
	T1.3 S'assurer de la présence et de la validité des documents	x	
	T1.4 Établir la chronologie de chargement	x	x
	T1.5 Déterminer l'itinéraire	x	x
2 Participer aux activités d'enlèvement et de chargement	T2.1 Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement	x	
	T2.2 Vérifier les compatibilités véhicule et marchandises	x	x
	T2.3 Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés	x	x
	T2.4 Contrôler le chargement	x	
	T2.5 Renseigner les documents	x	x
3 Réaliser le transport	T3.1 Conduire le véhicule en sécurité	x	
	T3.2 Utiliser les moyens embarqués de contrôle et d'aide à la conduite	x	
	T3.3 Gérer ses temps de conduite, de repos et ses autres activités	x	
	T3.4 Localiser le site du client	x	
	T3.5 Informer l'entreprise et le client en cas d'anomalie ou d'incident	x	x
4 Livrer la marchandise	T4.1 Communiquer avec le client	x	
	T4.2 Accéder au site de livraison	x	
	T4.3 Mettre la marchandise et les documents à disposition du client	x	
	T4.4 Utiliser les moyens embarqués de suivi de la marchandise	x	
5 Finaliser son activité	T5.1 Restituer le véhicule	x	
	T5.2 Restituer les documents relatifs à ses activités	x	
	T5.3 Rendre compte à l'entreprise et signaler les anomalies	x	

A : tâche réalisée en autonomie

P : tâche réalisée en participation

1 – préparer son activité

Tâches		A	P
T1.1	Collecter et s'approprier les informations nécessaires au transport à effectuer	X	X
T1.2	Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité	X	X
T1.3	S'assurer de la présence et de la validité des documents	X	
T1.4	Établir la chronologie de chargement	X	X
T1.5	Déterminer l'itinéraire	X	X
Conditions d'exercice			
Données et informations disponibles			
Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture, carte routière, carte pour carburant...)			
Les documents de bord du véhicule			
Les conditions de circulation			
La démarche qualité de l'entreprise de transport			
Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil			
Moyens			
Les supports et les outils de communication de l'entreprise			
Le véhicule, ses équipements et ses accessoires			
L'outillage nécessaire à la remise en conformité			
Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise, au conducteur et à l'entreprise			
Les équipements de protection individuelle			
Connaissances			
L'organisation d'une entreprise de transport			
La réglementation sociale			
L'organisation structurelle et fonctionnelle du véhicule			
Les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de manutention (extincteur, transpalette, sangles, hayon...)			
Les procédures de contrôles à effectuer			
Les procédures de prévention des risques professionnels			
Les règles de la récupération et de tri des déchets			
La réglementation du transport			
La prévention des risques liés à la criminalité et au trafic de clandestins			
Les règles et outils actuels de la communication écrite, orale et informatique			
Lieu / Situation			
L'entreprise			
Liaisons fonctionnelles (relations, communications)			
Le personnel de l'atelier, de l'entrepôt, des différents services (exploitation, administratif, formation) et la hiérarchie			
Les services d'informations routières, les autres conducteurs			
Résultats attendus			
R1.1	Les informations relatives au transport sont collectées et décodées.		
R1.2	Le véhicule, ses équipements et accessoires sont contrôlés. La procédure est respectée.		
R1.2	Le véhicule est adapté à la marchandise à transporter.		
R1.2	Les anomalies détectées sont signalées.		
R1.2	Le véhicule et ses accessoires sont remis en conformité par le conducteur, dans la limite des instructions reçues.		
R1.2	Les dispositifs de suivi de l'activité sont initialisés.		

Résultats attendus	
R1.3	Les documents relatifs au véhicule sont présents et valides.
R1.3	Les documents relatifs au conducteur sont présents et valides.
R1.3	Les documents relatifs à la marchandise sont présents et valides.
R1.3	Les documents relatifs à l'entreprise sont présents et valides.
R1.4	La chronologie de chargement est établie en fonction du circuit de livraison.
R1.5	L'itinéraire prévu est adapté aux conditions de circulation, aux impératifs géographiques, aux exigences de l'entreprise et des clients. Il respecte le Code de la route et la réglementation sociale.

2 – participer aux activités d'enlèvement et de chargement

Tâches		A	P
T2.1	Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement	X	
T2.2	Vérifier les compatibilités véhicule et marchandises	X	X
T2.3	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés	X	X
T2.4	Contrôler le chargement	X	
T2.5	Renseigner les documents	X	X
Conditions d'exercice			
Données et informations disponibles			
Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...)			
La démarche qualité de l'entreprise de transport			
La chronologie d'enlèvement des marchandises			
La chronologie de livraison			
Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil			
Moyens			
Les moyens de communication			
Les moyens embarqués de suivi de marchandise			
Le véhicule, ses équipements et ses accessoires			
La marchandise, les supports de manutention			
Les équipements de protection individuelle			
Les documents relatifs à la marchandise			
Les moyens de contrôle de l'activité			
Connaissances			
La réglementation sociale			
La réglementation du transport			
La signalétique de l'entreprise et des marchandises			
Les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de manutention (extincteur, transpalette, sangles, hayon...)			
Les règles de manutention, de répartition des charges, d'arrimage et de sécurité			
Les procédures de prévention des risques professionnels			
La gestion des supports de manutention			
La compatibilité des marchandises			
Les matières dangereuses			
Les lois physiques appliquées au véhicule en mouvement			
Lieu / Situation			
L'entreprise de transport ou du client			

Liaisons fonctionnelles (relations, communications)	
L'entreprise de transport	
Les donneurs d'ordres	
Les clients	
Résultats attendus	
R2.1	Le véhicule est préparé au chargement.
R2.2	Les marchandises sont vérifiées et compatibles entre elles.
R2.2	Le véhicule et les marchandises sont compatibles.
R2.3	Les marchandises sont chargées en respectant l'ordre de livraison.
R2.3	Les moyens de manutention sont mis en œuvre en respectant les règles d'ergonomie et de prévention des risques professionnels. Ils sont immobilisés en sécurité.
R2.4	La répartition des charges, le calage et l'arrimage des marchandises permettent un transport en toute sécurité.
R2.5	Les documents sont renseignés, émargés et ventilés.
R2.5	Les réserves éventuelles sont prises.
R2.5	Le compte rendu à l'exploitation est réalisé.

3 – réaliser le transport

Tâches		A	P
T3.1	Conduire le véhicule en sécurité	X	
T3.2	Utiliser les moyens embarqués de contrôle et d'aide à la conduite	X	
T3.3	Gérer ses temps de conduite et de repos, et ses autres activités	X	
T3.4	Localiser le site du client	X	
T3.5	Informers l'entreprise et le client en cas d'anomalie ou d'incident	X	X
Conditions d'exercice			
Données et informations disponibles			
	Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...)		
	Les cartes routières (support papier et/ou informatisé)		
	Les informations routières		
	Les informations des instruments de bord		
Moyens			
	Le véhicule et son lot de bord		
	Le réseau routier		
	Moyens informatiques de paiement		
	Le constat amiable		
	Les supports et moyens de communication embarqués		
Connaissances			
	Les règles de circulation et de sécurité routière et les sanctions encourues		
	Les règles de conduite particulières (tunnel, montagne, autoroute, neige...)		
	Les comportements en situations d'urgence		
	Les règles d'hygiène de vie liées à la conduite		
	Les procédures de prévention des risques professionnels		
	La réglementation sociale et les sanctions encourues		
	La réglementation du transport		
	Les procédures de maintenance du véhicule		
	L'organisation structurelle et fonctionnelle du véhicule		
	Les lois physiques appliquées au véhicule en mouvement		
	Les principes de la conduite rationnelle		

Lieu / Situation	
Le réseau routier et autoroutier	
Liaisons fonctionnelles (relations, communications)	
L'entreprise de transport	
Les donneurs d'ordres	
Les clients	
Les services d'informations routières	
Les usagers de la route	
Les agents habilités aux contrôles sur route	
Résultats attendus	
R3.1	Le comportement du conducteur est conforme à celui d'un usager qui partage la route, le véhicule est utilisé de façon à garantir la sécurité des personnes et des biens.
R3.1	La conduite est adaptée au type, à la masse et au chargement du véhicule. Elle préserve les intérêts de l'entreprise, des clients et de l'environnement.
R3.2	Les différents supports de communication et d'aide à la conduite sont correctement utilisés.
R3.3	Les temps de conduite, de repos et les autres activités sont correctement gérés.
R3.4	L'accès du site du client est localisé.
R3.5	Les incidents de parcours sont signalés à l'entreprise, aux clients.
R3.5	L'itinéraire est modifié au fur et à mesure de l'évolution des conditions de circulation.
R3.5	Les informations liées aux incidents techniques sont collectées et transmises.
R3.5	Les mesures de protection, d'alerte et de secours sont mises en œuvre.
R3.5	Le constat amiable est renseigné contradictoirement.

4 – livrer la marchandise

Tâches		A	P
T4.1	Communiquer avec le client	X	
T4.2	Accéder au site de livraison	X	
T4.3	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client	X	
T4.4	Utiliser les moyens embarqués de suivi de la marchandise	X	
Conditions d'exercice			
Données et informations disponibles			
Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...)			
La démarche qualité de l'entreprise de transport			
La chronologie de livraison			
Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil			
Moyens			
Les moyens de communication (téléphone, fax, Internet, GPS)			
Les moyens embarqués de suivi de marchandise			
Le véhicule, ses équipements et ses accessoires			
La marchandise			
Les équipements de protection individuelle			
Les documents relatifs à la marchandise			
Les moyens de contrôle de l'activité			
Connaissances			
La réglementation sociale			
La réglementation du transport			
La signalétique de l'entreprise et des marchandises			
Les règles de manutention, de désarrimage et de sécurité			
Les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de manutention (extincteur, transpalette, sangles, hayon...)			

Connaissances	
La gestion des supports de manutention	
Les litiges et les réserves	
Les règles de communication orale	
Les procédures de prévention des risques professionnels	
Lieu / Situation	
L'entreprise du client	
Liaisons fonctionnelles (relations, communications)	
L'entreprise de transport	
Les différents services du client	
Résultats attendus	
R4.1	La communication avec le client respecte les impératifs de qualité de l'entreprise, elle permet sa fidélisation.
R4.2	Le positionnement du véhicule permet un déchargement en sécurité, respectueux de la marchandise.
R4.2	Les manœuvres permettent l'accès au site de déchargement en sécurité, en limitant les risques et la gêne occasionnés aux autres usagers.
R4.3	La marchandise est livrée dans l'état de la prise en charge.
R4.3	Les réserves éventuelles prises par le client sont signalées à l'entreprise de transport.
R4.3	Les documents sont renseignés, émargés et ventilés.
R4.3	L'échange des supports de manutention est réalisé.
R4.3	Les encaissements éventuels sont réalisés.
R4.4	Les moyens modernes de suivi de la marchandise sont utilisés en conformité.

5 – finaliser son activité

Tâches		A	P
T5.1	Restituer le véhicule conforme à la prise en charge	X	
T5.2	Restituer les documents relatifs à ses activités	X	
T5.3	Rendre compte à l'entreprise et signaler les anomalies	X	
Conditions d'exercice			
Données et informations disponibles			
Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...)			
La démarche qualité de l'entreprise			
Moyens			
Les nouvelles technologies d'information et de communication			
Les moyens embarqués de suivi de marchandise			
Le véhicule, ses équipements et ses accessoires			
L'outillage nécessaire à la remise en conformité			
Les équipements de protection individuelle			
Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise, au conducteur			
Les moyens de contrôle de l'activité			
Les procédures de prévention des risques professionnels			
Connaissances			
L'organisation d'une entreprise de transport			
La réglementation sociale			
L'organisation structurelle et fonctionnelle du véhicule			
Les procédures de contrôles à effectuer			
Les procédures de prévention des risques professionnels			
Les règles de la récupération et de tri des déchets			

Connaissances
La réglementation du transport
Les règles et outils actuels de la communication écrite, orale et informatique
La gestion des supports de manutention
Lieu / Situation
L'entreprise (atelier, services administratifs)
Site autre que l'entreprise
Liaisons fonctionnelles (relations, communications)
Le personnel de l'atelier, de l'entrepôt, des différents services (exploitation, administratif) et la hiérarchie
Résultats attendus
R5.1 Le véhicule est restitué au lieu et dans les délais prévus.
R5.1 Les supports de manutention sont restitués et/ou comptabilisés.
R5.1 L'état du véhicule restitué est conforme aux exigences définies.
R5.2 Les documents relatifs aux marchandises transportées sont ordonnés et restitués.
R5.2 Les documents relatifs au véhicule, au conducteur sont renseignés, ordonnés et restitués.
R5.3 Le compte rendu du transport est exploitable.
R5.3 Les retours de marchandises sont signalés et pris en charge par le service compétent.
R5.3 Les incidents liés à la marchandise sont signalés aux services compétents.
R5.3 Les incidents techniques liés au véhicule ou au transport sont signalés aux services compétents.

Référentiel de certification

Lexique des abréviations

RAP	référentiel des activités professionnelles
RC	référentiel de certification
CCF	contrôle en cours de formation
VSP	vie sociale et professionnelle
PPCP	projet pluridisciplinaire à caractère professionnel
PRP	prévention des risques professionnels
PFMP	période de formation en milieu professionnel
VAE	validation des acquis de l'expérience

Introduction au référentiel de certification

Esprit et structure du référentiel de certification

On trouvera un premier tableau qui met en relation les capacités (notées C(n)) et les compétences (notées Cn(m)), n étant un indice de capacité et m un indice de compétence. Les capacités indiquées sont génériques, alors que les compétences professionnelles sont propres à l'exercice des activités liées au métier de conducteur routier.

Ce référentiel de certification est l'inventaire des compétences à développer

Les méthodes acquises doivent permettre au candidat une intégration de l'ensemble des activités d'organisation, de chargement, de réalisation du transport, de livraison et de finalisation du transport.

Présentation des compétences

Dans le cadre de l'évaluation certificative (l'examen), la rédaction des compétences ci-après définit les conditions de l'évaluation. La présentation est faite sur trois colonnes :

la première colonne : « savoir faire, être capable de », indique un ou plusieurs savoir-faire en relation avec l'énoncé de la compétence précisée en titre ;

la seconde colonne : « conditions de réalisation », indique les conditions et/ou les moyens nécessaires à la définition de l'activité professionnelle support de l'évaluation terminale ;

la troisième colonne : « critères et indicateurs de performance » indique les éléments à prendre en compte lors de l'évaluation terminale. Ces critères constituent les limites de l'exigence attendue.

Présentation des capacités et des compétences

Référentiel de certification du domaine professionnel		
Compétence globale		
Le titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » doit être capable d'assurer le chargement, le transport et la livraison de marchandises à l'aide d'un véhicule industriel. Il doit intégrer les aspects liés à la communication, à la qualité, à la prévention des risques professionnels et à la protection de l'environnement.		
Capacités	Compétences	
Communiquer, s'informer	C1	1 Collecter et s'approprier les informations et les documents
		2 Communiquer avec l'entreprise
		3 Communiquer avec le client et les autres usagers
Traiter, décider	C2	1 S'assurer de la conformité et de la validité des documents
		2 Vérifier les compatibilités véhicule/marchandise
		3 Déterminer et modifier un itinéraire
		4 Établir la chronologie d'un chargement et d'un enlèvement
		5 Gérer ses activités
		6 Identifier et localiser un dysfonctionnement
Réaliser	C3	1 Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention
		2 Remettre en conformité le véhicule
		3 Prendre en charge la marchandise
		4 Conduire un véhicule
		5 Livrer la marchandise
		6 Gérer les supports de manutention et restituer le véhicule
		7 Maîtriser les risques professionnels

Capacité C1 – communiquer, s’informer

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C1.1 – collecter et s'approprier les informations et les documents		
C1.1.1 – collecter les informations et les documents	<ul style="list-style-type: none"> – Les documents administratifs et techniques en vigueur, relatifs aux déplacements : <ul style="list-style-type: none"> • du conducteur • du véhicule • de la marchandise • de l'entreprise – Les moyens de communications 	<ul style="list-style-type: none"> – Les sources choisies permettent la collecte des informations. – Les informations et les documents indispensables à la réalisation d'un transport de marchandises sont collectés.
C1.1.2 – s'approprier les informations	<ul style="list-style-type: none"> – Les conditions climatiques – Les services d'informations routières – Les cartes routières – Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> – L'exploitation des informations et des documents permet la préparation et l'accomplissement du transport. – Les informations collectées au fur et à mesure des activités permettent l'adaptation aux situations particulières.
C1.2 – communiquer avec l'entreprise		
C1.2.1 – informer l'entreprise en cas d'anomalie d'incident ou d'accident	<ul style="list-style-type: none"> – La démarche qualité de l'entreprise. – Les supports et outils de communication de l'entreprise – L'informatique embarquée – Un incident de conduite impliquant des personnes et/ou le véhicule – Un incident de transport lié à la marchandise – Un incident mécanique en cours de transport 	<ul style="list-style-type: none"> – Les anomalies et les incidents de parcours détectés sont signalés de façon claire, précise et complète. – Les différents supports et outils de communication sont correctement utilisés.
C1.2.1 – rendre compte à l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> – La démarche qualité de l'entreprise. – Les supports et outils de communication de l'entreprise – L'informatique embarquée – Un incident de conduite impliquant des personnes et/ou le véhicule – Un incident de transport lié à la marchandise – Un incident mécanique en cours de transport 	<ul style="list-style-type: none"> – Le compte rendu à l'entreprise est clair, précis et complet. – La terminologie est adaptée. – Les besoins et les exigences des clients sont transmis. – Les observations éventuelles en vue d'une meilleure qualité de service sont formulées. – Les différents supports et outils de communication sont correctement utilisés.
C1.3 – communiquer avec le client et les autres usagers		
C1.3.1 – communiquer avec le client	<ul style="list-style-type: none"> – La démarche qualité de l'entreprise – Les supports et outils de communication – Un incident de transport 	<ul style="list-style-type: none"> – La communication avec le client respecte les impératifs de qualité de l'entreprise. – Le langage et la terminologie sont adaptés. – Les différents supports de communication sont correctement utilisés. – Les anomalies détectées sont signalées.

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C1.3.2 – communiquer avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule – Le réseau routier – Les supports et outils de communication – Les services douaniers – Les divers documents techniques et administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> – La communication avec les autres usagers permet une conduite en toute sécurité. – La communication avec les autres usagers permet d'obtenir ou de fournir l'information recherchée.

Capacité C2 – traiter, décider

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C2.1 – s’assurer de la conformité et de la validité des documents		
C2.1.1 – s’assurer de la conformité et de la validité des documents	<ul style="list-style-type: none"> – Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise, au conducteur et à l’entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> – Les documents permettent de réaliser le transport en conformité avec la réglementation. – Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise au conducteur et à l'entreprise sont valides.
C2.2 – vérifier les compatibilités véhicule / marchandises		
C2.2.1 – vérifier les compatibilités véhicule et marchandises	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule, ses équipements et accessoires – La marchandise et ses supports de manutention – Les documents relatifs à la marchandise 	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule et les marchandises sont compatibles.
C2.3 – déterminer et modifier un itinéraire		
C2.3.1 – déterminer un itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> – Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) – Les lieux de passage aux frontières – Les cartes routières – Les restrictions de circulation – Les outils d’informatiques embarqués – Les caractéristiques du véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> – L’itinéraire prévu permet la réalisation du transport dans les délais. – L’itinéraire tient compte des interdictions liées au gabarit du véhicule. – L’itinéraire tient compte des conditions de circulation et des conditions climatiques. – L’itinéraire respecte le Code de la route et la réglementation sociale.
C2.3.2 – modifier l’itinéraire en fonction des contraintes	<ul style="list-style-type: none"> – La marchandise – Le réseau routier – Les services d’informations routières. – Les incidents de circulation – Les déviations 	<ul style="list-style-type: none"> – L’itinéraire est modifié au fur et à mesure de l’évolution des conditions de circulation. – L’itinéraire modifié recherche une livraison dans les délais. – L’itinéraire est modifié en fonction des interdictions et contraintes rencontrées.

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C2.4 – établir la chronologie d'un chargement et d'un enlèvement		
C2.4.1 – établir la chronologie de chargement	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents et directives liés au transport (ordres de mission, circuit de livraison, lettres de voiture, carte routière...) - Les moyens de communication actuels - Les outils informatiques embarqués 	<ul style="list-style-type: none"> - La chronologie de chargement est établie en fonction du circuit de livraison. - La chronologie du chargement permet une livraison optimisée des marchandises, au regard des contraintes techniques et contractuelles.
C2.4.2 – établir la chronologie des enlèvements	<ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques du véhicule - Le poids de la marchandise - Les impératifs des clients 	<ul style="list-style-type: none"> - La chronologie des enlèvements est rationnelle, dans le respect des contraintes techniques et contractuelles.
C2.5 – gérer ses activités		
C2.5.1 – gérer ses temps de conduite, de repos, et ses autres activités	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de contrôles de l'activité. - La réglementation sociale européenne - Le Code du travail - La convention collective de la branche professionnelle - L'infrastructure routière - L'entreprise - Les clients 	<ul style="list-style-type: none"> - Les temps de conduite, de repos et les autres activités sont correctement gérés - La détermination de l'heure de départ et d'arrivée est conforme à la réglementation en vigueur. - Les supports de contrôle des activités sont correctement manipulés. - Le conducteur connaît les sanctions encourues en cas de non-respect des réglementations en vigueur. - Le conducteur connaît les sanctions encourues en cas de mauvaise manipulation des moyens de contrôle de l'activité. - Le Code du travail ainsi que la convention collective sont respectés.
C2.6 – identifier et localiser un dysfonctionnement		
C2.6.1 – Identifier, localiser une avarie de marchandise	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule - Les marchandises. - Les documents de marchandises 	<ul style="list-style-type: none"> - Les incidents liés à la marchandise sont détectés et signalés. - La nature de l'avarie est déterminée. - Les dégâts sont délimités.
C2.6.2 – identifier et localiser un fonctionnement dégradé	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule, ses équipements et accessoires - Les informations du tableau de bord 	<ul style="list-style-type: none"> - Les incidents techniques liés au véhicule sont détectés et signalés - L'identification assure la localisation précise du fonctionnement dégradé - La démarche est rigoureuse et logique.

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C2.6.3 – localiser le sous-système en dysfonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule – Les outils de communication actuels – Le soutien éventuel d'un agent de maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> – La localisation du sous-système en dysfonctionnement permet d'optimiser l'intervention du technicien de maintenance

Capacité C3 – réaliser

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C3-1 – prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention		
C3.1.1 – prendre en charge le véhicule et ses équipements	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. – Les supports de manutention – Les manuels d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule et ses équipements sont contrôlés dans le respect des procédures. – Les préconisations des constructeurs sont respectées.
C3.1.2 – prendre en charge les accessoires		<ul style="list-style-type: none"> – Les matériels de manutention sont contrôlés ainsi que leur arrimage.
C3.2 – remettre en conformité		
C3.2 – remettre en conformité le véhicule	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule – L'outillage du lot de bord. – Les manuels d'utilisation – Les lampes, feux, fusibles, cordons, pneumatiques, les niveaux...) 	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule est remis en conformité, dans le cadre des instructions reçues. – Les préconisations et la méthodologie du constructeur sont respectées. – Les règles de sécurité sont respectées.
C3.3 – prendre en charge la marchandise		
C3.3.1 – préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. – Les moyens de manutentions et les divers accessoires d'arrimage. – Les équipements de protection individuelle – Les règles et consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil. – Les documents relatifs à la marchandise 	<ul style="list-style-type: none"> – Les règles et consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil sont respectées. – Le véhicule est préparé en vue du chargement en respectant les règles d'ergonomie et de prévention des risques professionnels – La préparation du véhicule permet un chargement en toute sécurité.

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C3.3.2 – charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. – Les documents relatifs à la marchandise – La signalétique des marchandises – Les moyens de manutentions et les divers accessoires d'arrimage – Les équipements de protection individuelle – Les règles et consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil – La marchandise – Les supports de manutention 	<ul style="list-style-type: none"> – Les moyens de manutention sont mis en œuvre en respectant les règles d'ergonomie et de prévention des risques professionnels. – Les marchandises sont chargées en respectant l'ordre de livraison – La répartition des charges, le calage et l'arrimage des marchandises permettent un transport en toute sécurité. – Aucune détérioration des matériels et des marchandises n'est admise.
C3.3.3 – contrôler le chargement	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. – Les documents relatifs à la marchandise – Les équipements de protection individuelle – La marchandise 	<ul style="list-style-type: none"> – Le contrôle de la répartition de la marchandise et de son arrimage est assuré. – L'état de la marchandise est vérifié. – Le nombre de colis ou de palettes correspond aux indications données par le client. – Les marchandises sont compatibles entre elles. – Les règles sanitaires sont respectées.
C3.3.4 – renseigner les documents	<ul style="list-style-type: none"> – Les documents et directives liés au transport – Les documents relatifs à la marchandise – La marchandise – Les moyens embarqués de suivi de la marchandise 	<ul style="list-style-type: none"> – Les documents sont renseignés émargés et ventilés. – Les réserves éventuelles sont prises, écrites et motivées. – Les moyens embarqués de suivi de la marchandise sont correctement utilisés.
C3-4 – conduire le véhicule		
C3.4.1 – conduire un véhicule isolé de transport de marchandise	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule – La marchandise – Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) – Les moyens embarqués d'aide à la conduite – Le réseau routier – Les conditions climatiques – Les aires de stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> – La conduite tient compte de l'environnement et des autres usagers. – La conduite répond aux exigences d'économie de carburant et de préservation du véhicule. – La sécurité des personnes et de la marchandise est assurée. – La conduite est adaptée au type, à la masse et au chargement du véhicule. – Les différents supports de communication et d'aide à la conduite sont correctement utilisés. – Les règles de circulation sont respectées.
C3.4.2 – conduire un véhicule articulé de transport de marchandise		

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C3.4.3 – manœuvrer un véhicule isolé de transport de marchandise	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule – Lieux de chargement ou de déchargement – Les parkings 	<ul style="list-style-type: none"> – Les manœuvres sont réalisées en toute sécurité en limitant les risques et la gêne occasionnés aux autres usagers (mise à quai, stationnement...).
C3.4.4 – manœuvrer un véhicule articulé de transport de marchandise		
C3.4.5 – accéder au site client	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule – La marchandise – Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) – Les moyens embarqués d'aide à la conduite – Le réseau routier – Les usagers de la route 	<ul style="list-style-type: none"> – Le site du client est localisé. – Le lieu est rejoint en sécurité. – Le positionnement du véhicule permet un chargement ou un déchargement en sécurité, respectueux de la marchandise.
C3-5 – livrer la marchandise		
C3.5.1 – mettre la marchandise et les documents à disposition du destinataire	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule, ses accessoires et ses équipements – Les documents et directives liés au transport – La marchandise – Les documents relatifs à la marchandise – Les moyens embarqués de suivi de la marchandise – Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> – Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil sont respectées. – La marchandise est livrée au destinataire prévu dans l'état de la prise en charge et dans les délais.
C3.5.2 – utiliser les moyens embarqués de suivi de la marchandise		<ul style="list-style-type: none"> – Les moyens actuels de suivi de la marchandise sont utilisés en conformité. – Les réserves éventuelles, prises par le client, sont signalées à l'entreprise de transport.
C3.5.3 – renseigner les documents de suivi de la marchandise		<ul style="list-style-type: none"> – Les documents sont renseignés, émargés et ventilés. – Les réserves éventuelles prises par le destinataire sont signalées à l'entreprise de transport.
C3.5.4 – effectuer des encaissements		<ul style="list-style-type: none"> – Les encaissements éventuels sont réalisés.
C3.6 – gérer les supports de manutention et restituer le véhicule		
C3.6.1 – prendre en charge et restituer les supports de manutention	<ul style="list-style-type: none"> – Les supports de manutention (palettes, rolls...) 	<ul style="list-style-type: none"> – Les supports sont comptabilisés et/ou échangés et contrôlés (qualité et estampillage).
C3.6.2 – restituer le véhicule conforme à la prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule, ses équipements et ses accessoires – Le matériel – Les outils de nettoyage – La démarche qualité de l'entreprise. – Les manuels d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule est restitué au lieu et dans les délais prévus. – Le véhicule est propre, rangé et en état de fonctionnement. – Les règles de sécurité et d'immobilisation sont toutes appliquées et respectées.

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C3-7 – maîtriser les risques professionnels		
C3.7.1 – prévenir les accidents du travail	<ul style="list-style-type: none"> – Le véhicule, ses accessoires et ses équipements – Le réseau routier – Les autres usagers – L'entreprise – Les outils de communication – Les documents conducteur et véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> – Les consignes de protection individuelles sont respectées. – Les protections individuelles sont utilisées en conformité. – Les règles de protection collectives sont respectées et appliquées en conformité.
C3.7.2 – protéger, alerter, secourir	<ul style="list-style-type: none"> – Les règles et consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> – Les mesures de protection, d'alerte et de secours sont mises en œuvre.
C3.7.3 – remplir un constat amiable	<ul style="list-style-type: none"> – Le constat amiable 	<ul style="list-style-type: none"> – Le constat amiable est renseigné contradictoirement.
C3.7.4 – maîtriser les gestes et postures de chargement et déchargement (de manutention)	<ul style="list-style-type: none"> – La marchandise 	<ul style="list-style-type: none"> – Les mesures de maîtrise des gestes et postures sont mises en œuvre.

Savoirs associés

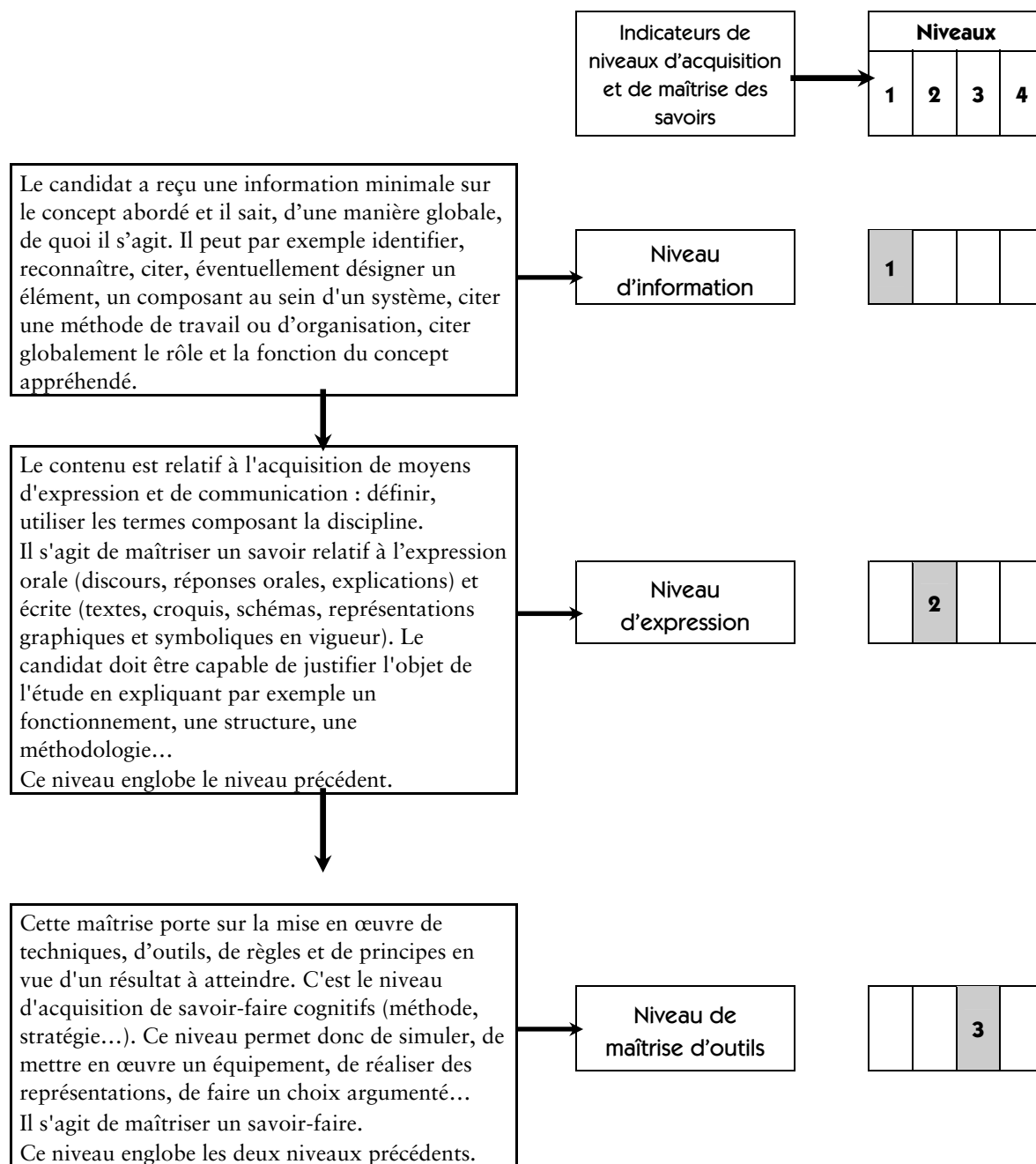
Les savoirs associés que doit maîtriser le titulaire de ce certificat d'aptitude professionnelle sont regroupés en quatre chapitres repérés de S1 à S4. Les savoirs sont liés entre eux par rapport aux techniques et réglementations rencontrées lors des activités de transport.

S1	<p align="center">Le transport et son environnement</p>	<p>S1.1 – l'organisation du transport</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'environnement professionnel – La réglementation du transport – Le contrat de transport – La réglementation sociale – Les cartes routières et les plans d'agglomération <p>S1.2 – la marchandise</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'emballage et l'étiquetage des marchandises – L'organisation d'un chargement – Les matières dangereuses – Les supports de manutention et leur gestion – Les moyens embarqués de suivi des marchandises <p>S1.3 – la manutention</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de manutention – Les règles de manutention lors des chargements et des déchargements – Les règles de bâchage et de débâchage
S2	<p align="center">La conduite des véhicules</p>	<p>S2.1 – les règles de circulation et de sécurité routière</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les règles de circulation routière – La sécurité routière <p>S2.2 – les règles de conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les lois physiques appliquées à un véhicule en mouvement – Les règles de conduite appliquées au poids lourd – Les principes de la conduite rationnelle – La sécurité dans les manœuvres
S3	<p align="center">Le véhicule de transport de marchandise</p>	<p>S3.1 – les différents types de véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les caractéristiques (châssis, équipements...) – Les contrôles avant départ <p>S3.2 – le fonctionnement du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> – La motorisation – L'alimentation en carburant et en air – Le refroidissement – La lubrification – Le graissage – La chaîne cinématique (embrayage, boîte de vitesses, arbre de transmission, pont, différentiel...) – Les liaisons au sol (suspension, trains roulants, direction, pneumatiques...) – Le freinage, ralentisseurs... – Les circuits électriques (charge, démarrage, éclairage, signalisation...) – Les éléments de confort et électroniques embarqués (sièges, climatisation, GPS, chronotachygraphe...) <p>S3.3 – les dispositifs hydrauliques embarqués</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les hayons élévateurs

S4	La qualité dans le transport	<p>S4.1 – la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> – La communication écrite et orale – Les supports actuels de communication <p>S4.2 – la démarche qualité</p> <p>S4.3 – la prévention des risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les accidents du travail – Les activités de travail et risques d'accident – Les risques d'atteinte à la santé – L'hygiène de vie – Le sauvetage, secourisme du travail – La prévention des risques liés à l'activité physique <p>S4.4 – la récupération et le tri des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> – La récupération et le tri sélectif des déchets
----	-------------------------------------	---

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs

S'il n'était pas limité par des niveaux taxonomiques, le référentiel de ce CAP pourrait convenir à des formations très supérieures. La prise en compte de niveaux de maîtrise des savoirs est donc un élément déterminant pour l'évaluation (et la construction de la formation).



S1 – le transport et son environnement

Buts

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- de développer les compléments de connaissances et les méthodes nécessaires pour organiser et réaliser un transport dans le respect des législations en vigueur ;
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la gestion de ses activités en respectant les lois et réglementations en vigueur ;
- de manutentionner des marchandises lors d'un chargement ou d'une livraison en suivant les règles de sécurité, d'ergonomie, dans le respect de la législation en vigueur ;
- d'acquérir les connaissances réglementaires permettant d'organiser les livraisons et d'établir les itinéraires en fonction de la réglementation et des contraintes rencontrées ;
- de développer les aptitudes à communiquer avec les clients et rendre compte à la hiérarchie ;
- de prendre les initiatives nécessaires à la gestion d'un litige.

Méthodologie

On s'appuiera en permanence sur des situations réelles tirées de l'environnement professionnel de l'établissement ou des entreprises.

Ces acquis doivent permettre d'exécuter en autonomie les actions suivantes :

- établir et/ou contrôler la constitution d'une pochette de bord en fonction du transport à réaliser ;
- établir un itinéraire, le modifier, l'adapter si besoin ;
- organiser ses activités en tenant compte de la réglementation sociale ;
- établir un plan de chargement ;
- renseigner les documents d'accompagnement de la marchandise ;
- respecter la procédure à suivre en cas de litige ;
- préparer et organiser ses livraisons...

Domaine d'application

Les supports d'étude sont :

- l'organisation du transport ;
- la marchandise ;
- la manutention.

Savoir S1.1 – l'organisation du transport

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.1.1 – l'environnement professionnel				
S1.1.1.1 – le transport routier dans l'économie nationale				
			Avantages et inconvénients du mode de transport	Les différents modes de transport
			Les organismes professionnels consultatifs, publics...	Identification de chaque organisme
			L'organisation d'une entreprise de transport et son organigramme	Les rôles et les fonctions des différents intervenants d'une entreprise de transport de marchandise
S1.1.1.2 – les différents secteurs d'activités				
			Les transports : pour compte propre, pour compte d'autrui	Identification des transports pour compte propre et pour compte d'autrui
			Les différents types de transports routiers	Les différents types de transports spécialisés
S1.1.1.3 – les activités connexes				
			La location de véhicules industriels	Les activités auxiliaires du transport de marchandises et leurs conditions d'exercice
			Les commissionnaires (affréteur, groupeur, en douane)	
			Les activités de logistique	Information sur les étapes de la chaîne logistique
S1.1.2 – la réglementation du transport				
S1.1.2.1 – le transport intérieur				
			Les titres d'exploitation (la licence intérieure, la licence communautaire)	Les documents d'exploitation nécessaires à un transport intérieur Les documents devant se trouver dans le véhicule
			Les documents d'accompagnement des transports particuliers (alcool, sucre...)	
			La taxe à l'essieu	
S1.1.2.2 – le transport international				
			Les autorisations de transport	Les documents d'exploitation et les documents douaniers nécessaires à un transport international
			Les taxes diverses (euro-vignette...)	
			Le cabotage	
			Les régimes douaniers (intra- et extracommunautaire)	

Niveaux de maîtrise				
1	2	3	Connaissances	Limites de connaissances
S1.1.3 – le contrat de transport				
S1.1.3.1 – le contrat de transport national de marchandise				
			La définition du contrat de transport : ses acteurs, les étapes...	L'objet du contrat de transport Les transports soumis au contrat type général Les obligations de chacune des parties Le rôle du conducteur en fonction du contrat de transport Les différents types de litige par rapport au contrat Les limitations de responsabilité du transporteur
			Le contrat type marchandises générales	
			Les obligations contractuelles	
			Les litiges et les réserves	
			Le document matérialisant le contrat de transport national	La matérialisation du contrat de transport Les réserves au chargement et au déchargement
S1.1.3.2 – le contrat de transport international de marchandise				
			La convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)	Les obligations de chacune des parties Le rôle du conducteur en fonction du contrat de transport Les différents types de litige par rapport au contrat Les limitations de responsabilité du transporteur
			Le document matérialisant le contrat de transport international	La matérialisation du contrat de transport international Les réserves au chargement et au déchargement
S1.1.4 – la réglementation sociale				
S1.1.4.1 – la réglementation sociale européenne				
			Connaissance des différentes activités du conducteur routier	L'organisation de ses activités
			La législation concernant les temps de conduite et de repos	
			Les moyens de contrôles et les sanctions	
S1.1.4.2 – la législation française du travail				
			Le Code du travail et les décrets relatifs à la durée du travail dans les entreprises de transports de marchandises	L'organisation de ses activités
			La convention collective	
			Le contrat de travail	
S1.1.5 – les cartes routières et les plans d'agglomération				
S1.1.5.1 – notions de géographie française et européenne				
			Géographie française	La localisation des grandes villes françaises et des capitales européennes
			Géographie européenne (les différents espaces européens...)	La localisation des différents départements La localisation des différents pays européens

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.1.5.2 – les cartes et les plans d’agglomération				
			Les cartes régionales	L'exploitation des cartes routières et des plans d’agglomérations conventionnels L'utilisation d'un outil de recherche informatisé et de guidage embarqué
			Les cartes nationales	
			Les cartes européennes	
			Les plans d’agglomération	
Information	Expression	Maîtrise d'outils	<i>NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.</i>	

Savoir S1.2 – la marchandise

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.2.1 – l’emballage et l’étiquetage des marchandises				
			Emballage et conditionnement	Les différents types d’emballage et de conditionnement
			Étiquetage	Les étiquettes de manutention et de danger
S1.2.2 – l’organisation d’un chargement				
			La compatibilité des marchandises entre elles	Les interdictions de chargement en commun (ex : matières dangereuses et denrées périssables)
			Le plan de chargement	La planification d’un chargement
S1.2.3 – les matières dangereuses				
			Le transport de matières dangereuses	L’attestation de transport de matières dangereuses en colis
S1.2.4 – les supports de manutention et leur gestion				
			Les supports de manutention	Les différents types de support de manutention
			La gestion des palettes « Europe »	Les caractéristiques des palettes « Europe » Le renseignement de la lettre de voiture La répercussion financière

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.2.5 – les moyens embarqués de suivi des marchandises				
			Le suivi informatique des marchandises	Les différents types de moyens embarqués de suivi des marchandises
Information	Expression	Maîtrise d'outils	NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.	

Savoir S1.3 – la manutention

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.3.1 – les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de manutention				
			Les différents matériels, accessoires et moyens de manutention utilisés	Les différents types d'équipements courants utilisés (transpalette, diable, élingues...)
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Les caractéristiques de charges à respecter Les principes d'utilisation et de mise en œuvre
			Les prescriptions de maintenance et d'entretien	Les contrôles à effectuer avant et après utilisation Les entretiens à appliquer
S1.3.2 – les règles de manutention lors des chargements et des déchargements				
			La mise en place du véhicule	Le respect de la sécurité des personnes et des biens Le positionnement correct du véhicule
			La répartition des charges	Les principes de répartition à respecter
			Les prescriptions à appliquer	Les consignes de sécurité à appliquer
			Les responsabilités lors d'une opération de chargement et déchargement	Les responsabilités du conducteur, du transporteur, du chargeur Le rôle du conducteur lors d'une opération de chargement
			L'arrimage des marchandises	Les différents supports d'arrimage Les notions de calage et arrimage Les règles à respecter

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.3.3 – les règles de bâchage et de débâchage				
			Les principes de bâchage et de débâchage des véhicules	Les caractéristiques des systèmes actuels de bâchage et de débâchage Les principes de mise en œuvre
			Les prescriptions d'utilisation à appliquer	Les consignes de sécurité à appliquer
			Les prescriptions de maintenance et d'entretien	Les contrôles à effectuer avant et après utilisation Les entretiens à appliquer
Information	Expression	Maîtrise d'outils	<i>NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.</i>	

S2 – la conduite des véhicules

Buts

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- de développer les compléments de connaissances et les méthodes nécessaires pour respecter la réglementation routière ;
- de conduire un véhicule de catégorie B, C et EC en sécurité ;
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la réalisation d'une activité de transport en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- de prendre les initiatives adaptées en cas de litige et d'incidents lors d'un transport. Les limites de compétences seront celles d'un conducteur expérimenté ;
- de développer les aptitudes à communiquer et à rendre compte à la hiérarchie ou à un client lors d'une livraison.

Méthodologie

On s'appuiera en permanence sur des situations réelles tirées de l'environnement professionnel de l'établissement ou des entreprises. Des animations intégrant les techniques d'information et de communication (TIC) seront à mettre en œuvre dans la formation.

Ces acquis doivent permettre :

- d'effectuer les contrôles des documents indispensables à l'opération de transport (conducteur, véhicules, marchandises...) ;
- d'appliquer les règles de circulation et de conduite appliquées aux poids lourds ;
- de respecter la réglementation routière ;
- de prendre des initiatives en cas d'incidents de transport et de rédiger les documents nécessaires ;
- de se tenir informé.

Les équipes pédagogiques devront faire évoluer leurs cours pour dispenser leur enseignement en respectant en permanence les réglementations actuelles.

Cet enseignement sera dispensé par un professeur de conduite routière. Il faudra veiller à assurer une continuité pédagogique à la formation assurée, en centre de formation, en milieu professionnel et lors des projets pluridisciplinaires à caractères professionnels et les autres disciplines.

Les phases d'observation lors de la conduite et des périodes de formation en milieu professionnel seront mises à profit pour donner du sens à ces savoirs indispensables à la conduite en sécurité d'un véhicule de transport de marchandises.

Domaines d'application

Les supports d'études sont :

- les règles de circulation routière ;
- la sécurité routière ;
- les règles de conduite.

Savoir S2.1 – les règles de circulation et de sécurité routière

Niveaux de maîtrise				
1	2	3	Connaissances	Limites de connaissances
S2.1.1 – les règles de circulation routière				
S2.1.1.1 – la signalisation				
			La signalisation verticale, horizontale et lumineuse	Les différents types de panneaux Les différents types de marquages au sol Connaître les différents types de signalisation lumineuse Respecter chaque signalisation en situation de conduite
			La signalisation spécifique au poids-lourd	La signalisation spécifique (ex : barrière de dégel...)
S2.1.1.2 – les règles de circulation routière				
			Les règles de priorité	Les différentes règles de priorité Les différents types d'intersections
			Les règles de circulation, de croisement et de dépassement	Les règles de circulation, de croisement et de dépassement à appliquer
			Les arrêts et les stationnements	Les différents panneaux d'arrêt et de stationnement Les règles d'arrêt et de stationnement à appliquer
			Les routes et les autoroutes	Les différents types de routes et les règles de conduite s'y appliquant (limitation de vitesse, règles de priorité...)
			Les règles de circulation appliquées au poids-lourd	Les différentes règles de circulation (ex : limitations de vitesse, croisement difficile ou impossible...) et les interdictions de circulation spécifiques au poids lourd
S2.1.2 – la sécurité routière				
S2.1.2.1 – le conducteur				
			Les différents types de permis	Les différents types de permis et leurs conditions d'obtention
			Les attestations professionnelles	Les attestations professionnelles obligatoires pour exercer le métier de conducteur routier et leurs conditions d'obtention
			Le permis à points, infractions et sanctions	Le principe de fonctionnement du permis à points et du permis probatoire La notion d'infraction, de délit Les sanctions encourues en fonction des infractions ou délits commis

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S2.1.2.2 – le véhicule				
			Le poste de conduite	L'installation correcte au poste de conduite Les contrôles nécessaires au poste de conduite Les commandes et les témoins du tableau de bord à exploiter L'utilisation des commandes Les angles morts
			Éclairage et signalisation	La réglementation concernant la signalisation et l'éclairage d'un véhicule
			Les documents de bord et le lot de bord	La présence des documents obligatoires et facultatifs devant être à bord du véhicule La conformité et la validité des documents obligatoires La réglementation concernant le contrôle technique La présence du lot de bord
S2.1.2.3 – la prévention routière				
			Les accidents de la route	Les statistiques principales concernant les accidents de la route (ex : vitesse, alcool, jeunes conducteurs...)
			Évaluation des distances, vitesses et distances d'arrêt	Les indices permettant d'apprécier les distances et les vitesses (temps de réaction, de distance de freinage et d'arrêt...) Les conséquences d'une mauvaise évaluation des distances et des vitesses Les notions d'anticipation, de distance de sécurité à respecter
			Les autres usagers	Les attitudes à adopter en fonction des différents usagers rencontrés
			L'alcool, drogue et médicament	Les effets et les risques de l'alcool, des drogues et des médicaments sur la conduite
			La conduite en condition difficile	Les risques et les attitudes à adopter lors d'une conduite de nuit Les risques et la conduite à adopter en fonction des conditions atmosphériques (pluie, neige, brouillard...)
S2.1.2.4 – les assurances				
			Les différents types d'assurance	Les différents types d'assurances et leurs garanties
			Le constat amiable	La réglementation concernant le constat amiable Le remplissage du constat amiable

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S2.1.2.5 – les sources d'informations routières				
			Les informations routières	Citer les différents organismes et les sources d'informations routières (ex : CRICR , minitel, Internet, radios...)
Information	Expression	Maîtrise d'outils	<i>NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.</i>	

Savoir S2.2 – les règles de conduite

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S2.2.1 – les lois physiques appliquées à un véhicule en mouvement				
S2.2.1.1 – la force de gravité				
			La déclivité de la route	L'incidence des montées et des descentes sur la consommation et le risque d'échauffement des freins
			Le chargement	La définition du ballant L'influence de la répartition du chargement sur la tenue de route
S2.2.1.2 – l'énergie cinétique				
			Vitesse et masse du véhicule	L'incidence de l'énergie cinétique sur la conduite
S2.2.1.3 – la force centrifuge				
			Vitesse, rayon de la courbe, masse	L'incidence de la force centrifuge sur la tenue de route du véhicule
S2.2.1.4 – les forces résistantes à l'avancement du véhicule				
			L'aérodynamisme et forces de roulement	Incidence des forces résistantes au roulement sur la consommation du véhicule
			Les forces d'inertie	L'incidence du rapport poids / puissance sur la capacité d'accélération et / ou de décélération du véhicule
S2.2.2 – les règles de conduite appliquées au poids lourd				
S2.2.2.1 – la conduite en montagne				
			Déclivité, largeur des routes, virages	Utilisation optimum des freins et des ralentisseurs Prise en compte du gabarit du véhicule Utilisation des accessoires spécifiques

Niveaux de maîtrise				
1	2	3	Connaissances	Limites de connaissances
S2.2.2.2 – la conduite en infrastructures routières particulières				
			Les tunnels	Les règles de circulation (vitesse, distance, nature de la marchandise) Les consignes de sécurité en cas d'incident ou d'accident
			Les viaducs	Les risques liés à la prise au vent Le respect des distances de sécurité
S2.2.2.3 – la conduite en ville				
			Les autres usagers (piétons, deux roues)	Les risques spécifiques liés au gabarit Les espaces réservés à chaque usager
S2.2.3 – les principes de la conduite rationnelle				
S2.2.3.1 – l'anticipation				
			La conduite préventive	Les principes de la conduite préventive
S2.2.3.2 – la connaissance du véhicule				
			Couple, consommation, plage d'utilisation	Les caractéristiques et les recommandations du constructeur permettant l'utilisation optimum du véhicule
S2.2.3.3 – les systèmes d'aide à la conduite				
			Régulateur, limiteur, ordinateur de bord, GPS	Les procédures d'utilisation des systèmes embarqués
S2.2.4 – la sécurité dans les manœuvres				
S2.2.4.1 – les manœuvres				
			Les angles morts, le gabarit	Appréciation de la zone de manœuvre
			Le guidage par un tiers	Interprétation des indications fournies
S2.2.4.2 – les zones de stationnement				
			Sur parc de stationnement	Les règles de circulation et d'immobilisation (emplacement réservé, dételage)
			En entreprise	Le respect du protocole de sécurité
Information	Expression	Maîtrise d'outils	NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.	

S3 – le véhicule de transport de marchandises

Buts

À partir des capacités méthodologiques, des savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation au service de l'utilisation du véhicule, il s'agit :

- de développer les connaissances nécessaires à la compréhension du fonctionnement du véhicule ;
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la réalisation d'une opération de remise en conformité simple. Les limites de compétences seront celles d'un conducteur expérimenté ;
- de développer des aptitudes à communiquer et rendre compte à un agent de maintenance, dans le cadre de ses activités de transport.

Méthodologie

On utilisera des supports de formation adaptés : des véhicules, des systèmes ou composants réels de technologie actuelle ou des supports didactiques favorisant l'observation et la réflexion au niveau :

- de l'organisation structurelle ;
- du fonctionnement des différents systèmes mis en œuvre lors de l'utilisation des véhicules ;
- des moyens de contrôle présents dans le véhicule ;
- des symptômes et causes d'un dysfonctionnement.

Les équipes pédagogiques devront développer un enseignement inductif et faire évoluer leurs cours pour s'appuyer sur les solutions technologiques actuelles.

Cet enseignement sera dispensé par un enseignant de conduite routière. Il faudra veiller à assurer une continuité pédagogique à la formation assurée, en centre de formation, en milieu professionnel et lors des projets pluridisciplinaires à caractères professionnels.

Ces acquis doivent permettre d'exécuter en autonomie :

- une conduite optimisée et en sécurité ;
- une description des anomalies et pannes constatées ;
- une communication professionnelle avec un technicien de maintenance et avec l'inspecteur des permis de conduire et de sécurité routière ;
- les opérations de remise en conformité simples dévolues au conducteur expérimenté.

Les phases d'observation lors de la conduite seront mises à profit pour donner du sens à ces savoirs indispensables à la maîtrise du véhicule et au traitement des incidents.

Pour tous les systèmes, la démarche à développer est la suivante :

- sur un véhicule ou un système en situation de dysfonctionnement :
 - 1) dégager la fonction de service du système ou sous-système étudié ;
 - 2) dégager la fonction globale ;
 - 3) faire apparaître les interrelations simples ;
 - 4) identifier les dysfonctionnements ;
 - mise en œuvre des tests préconisés par le constructeur ;
 - identification d'un dysfonctionnement simple ;
 - 5) indiquer et appliquer les règles de sécurité à respecter ;
 - 6) réaliser l'intervention de dépannage simple en relation avec les préconisations.

NB : L'utilisation des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.

Domaines d'application

Les supports d'études sont :

- les différents types de véhicules ;
- le fonctionnement du véhicule ;
- les dispositifs annexes.

Savoir S3.1 – les différents types de véhicules

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S3.1.1 – les caractéristiques (châssis, équipements...)				
			Différents types de véhicules, de structures, de carrosseries, les équipements spécifiques	Les différents types de véhicules poids lourds La structure d'un véhicule Les différents types d'équipements
			Les normes techniques	Poids (PTAC, PTRV...), dimensions...
			Charge utile	Calcul du PMA et de la charge utile Identification du véhicule adapté
			Les équipements facultatifs et obligatoires des véhicules	Extincteurs, feux, dispositifs réfléchissants...
			Les visites techniques obligatoires	Les contrôles et visites obligatoires Les échéances à signaler
			La cabine des véhicules	Les règles de basculement des cabines en sécurité
			Les attelages	Les règles d'attelage et de dételage à respecter avec un véhicule articulé et un camion-remorque, en sécurité Les incompatibilités d'attelage
S3.1.2 – les contrôles avant départ				
			Les vérifications courantes de sécurité (taches, niveaux, feux, pneumatiques, attelage...)	Les procédures de contrôle avant départ Communication des défauts constatés
Information	Expression	Maîtrise d'outils	<i>NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.</i>	

Savoir S3.2 – le fonctionnement du véhicule

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S3.2.1 – la motorisation				
			Les frontières du système, les composants et leurs liaisons	L'identification des principaux composants et leurs liaisons
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe du cycle moteur en lien avec les fiches orales de l'épreuve du permis de conduire.

Niveaux de maîtrise				
1	2	3	Connaissances	Limites de connaissances
			Les courbes caractéristiques d'un moteur	Exploitation des courbes caractéristiques d'un moteur (couple, puissance, consommation)
			Les prescriptions d'utilisation	L'application des prescriptions
			Les contrôles et l'entretien	Le respect des prescriptions d'entretien Les procédures de contrôle préconisées par le constructeur.
S3.2.2 – l'alimentation en carburant et en air				
			Les frontières du système, les composants et leurs liaisons	Identification des principaux composants et leurs liaisons (filtres, turbocompresseur, échangeur air-air...)
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs Leur influence sur le fonctionnement du moteur
			Les prescriptions d'utilisation	Les préconisations d'utilisation et d'entretien à respecter Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement Échange d'un élément simple (filtre à air, à gazole...)
S3.2.3 – le refroidissement – la lubrification – le graissage				
			Les frontières des systèmes, les composants et leurs liaisons	Les principaux composants et leurs liaisons : les filtres, le circuit de lubrification, le graissage centralisé...
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs et leur influence sur le fonctionnement du moteur et/ou du véhicule
			Les prescriptions d'utilisation, de maintenance et d'entretien à appliquer	Les préconisations d'utilisation et d'entretien à respecter Les consignes de miscibilité des produits Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement Réalisation de niveaux et échange d'un élément simple
S3.2.4 – la chaîne cinématique (embrayage, boîte de vitesses, arbre de transmission, pont, différentiel...)				
			Les frontières de la chaîne cinématique, les composants et leurs liaisons	Les principaux composants et leurs liaisons (embrayage, boîte de vitesses manuelle ou automatique, arbres de transmission, pont, différentiel, arbres de roues...)
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents systèmes et dispositifs Leur influence sur le fonctionnement du véhicule
			Les courbes de recouvrement d'une boîte de vitesse	Les conséquences d'un passage de vitesse inadapté
			Les prescriptions d'utilisation à appliquer	L'utilisation rationnelle d'une boîte de vitesses

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
			Les prescriptions d'entretien	Les préconisations d'utilisation et d'entretien à respecter Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement
S3.2.5 – liaison au sol (suspension, trains roulants, direction, pneumatiques...)				
			Les frontières du système, les composants et leurs liaisons	Les principaux composants et leurs liaisons (direction, suspension mécanique et pneumatique, trains roulants, pneumatiques...)
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs et composants Leur influence sur le fonctionnement du véhicule
			Les prescriptions d'utilisation à appliquer	Les préconisations d'utilisation rationnelle des différents dispositifs La procédure de remplacement d'une roue en sécurité
			Les prescriptions d'entretien	Les préconisations d'entretien à respecter Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement Les notions de recreusage, rechapage
S3.2.6 – freinage – ralentisseurs				
			Les frontières des systèmes, les composants et leurs liaisons	Les principaux composants et leurs liaisons (commandes, assistances, correcteurs, ralentisseurs, antiblocage...)
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents systèmes et dispositifs et leur influence sur le fonctionnement du véhicule La réglementation européenne concernant le freinage et les liaisons entre tracteur et remorque ou semi-remorque
			Les prescriptions d'utilisation à appliquer	Les préconisations d'utilisation rationnelle des différents dispositifs de freinage et de ralentissement
			Les prescriptions de maintenance et d'entretien	Les préconisations d'entretien à respecter (les contrôles, les étanchéités, les purges, l'échange de cartouche de dessiccateur...) Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement
S3.2.7 – les circuits électriques (charge, démarrage, éclairage, signalisation...)				
			Les frontières du système, les composants et leurs liaisons	Les principaux composants et leurs liaisons (charge, démarrage, éclairage, stockage, signalisation...)
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs et composants, leur influence sur le fonctionnement du véhicule
			Les prescriptions d'utilisation à appliquer	Les préconisations pour une utilisation rationnelle des différents dispositifs

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
			Les prescriptions de maintenance et d'entretien	Les préconisations d'entretien à respecter L'identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement L'échange ou remise en conformité d'un élément (prise, bloc de feux, feux de gabarit)
S3.2.8 – les éléments de confort et électroniques embarqués (sièges, climatisation, GPS, chronotachygraphe...)				
			Les frontières des systèmes, les composants et leurs liaisons	Les principaux composants et leurs liaisons (siège, climatisation, GPS, chronotachygraphe, vitres électriques, essuie-vitres, dégivrage...)
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents systèmes et dispositifs Leur influence sur l'utilisation et le confort du véhicule
			Les prescriptions d'utilisation à appliquer	Les préconisations pour une utilisation rationnelle des différents dispositifs
			Les prescriptions de maintenance et d'entretien	Les préconisations d'entretien à respecter L'identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement
Information	Expression	Maîtrise d'outils	NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.	

Savoir S3.3 – les dispositifs hydrauliques embarqués

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S3.3.1 – les hayons élévateurs				
			Les dispositifs courants	Les principaux composants, leurs liaisons (hayons...)
			Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs et composants Les commandes
			Les prescriptions d'utilisation	Les préconisations pour une utilisation rationnelle des différents dispositifs
			Les prescriptions de maintenance et d'entretien	Les préconisations d'entretien à respecter L'identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement Les contrôles et niveaux à réaliser
Information	Expression	Maîtrise d'outils	NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.	

S4 – la qualité dans le transport

Buts

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- d'acquérir les connaissances et les méthodes nécessaires pour développer un comportement citoyen et communiquer dans le respect des règles de son entreprise ;
- de réaliser des opérations de transport dans le cadre d'une démarche qualité ;
- de développer la connaissance des risques inhérents à l'activité afin de prévenir les accidents et maladies professionnelles.

Au-delà de l'application stricte des procédures et règlements, les acteurs de la formation veilleront à développer les qualités de maîtrise de soi et de respect des autres en toutes circonstances, notamment lors des phases de circulation et de communication dans l'entreprise.

Méthodologie

On s'appuiera en permanence sur des situations réelles tirées de l'environnement professionnel de l'établissement ou des entreprises.

En ce qui concerne la qualité, il est important de montrer qu'il ne s'agit pas d'une « mode » mais de la seule stratégie possible à long terme pour toute entreprise qui a décidé de rester compétitive. Il y a lieu de montrer que l'amélioration de la qualité diminue les coûts et participe à la fidélisation de la clientèle.

Cet enseignement sera dispensé dans le cadre de travaux pratiques en établissement de formation et lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Ces acquis doivent permettre d'exécuter en autonomie :

- un comportement citoyen ;
- une communication adaptée au client et à la hiérarchie ;
- le respect des réglementations et des procédures ;
- la mise en œuvre de méthodes d'appréciation des risques et méthodes d'analyse *a priori* ;
- le respect de l'environnement professionnel.

Domaine d'application

Les supports d'étude sont :

- la communication ;
- la démarche qualité ;
- la prévention des risques professionnels ;
- la récupération et le tri des déchets.

NB : Les formations SST et PRAP donnent lieu respectivement à la délivrance d'une certification et d'une attestation reconnues par les entreprises.

Cet enseignement s'appuie sur les contenus scientifiques et biologiques développés dans l'enseignement de vie sociale et professionnelle.

Savoir S4.1 – la communication

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S4.1.1 – la communication écrite et orale				
			L'accueil courtois et la prise de congé du client	L'accueil, la prise de contact, la prise de congé au sein d'une entreprise de transport
			Les besoins et attentes du client	Langage courant adapté Identification des besoins

Niveaux de maîtrise				
1	2	3	Connaissances	Limites de connaissances
			La transmission d'information	Le soin apporté aux documents à renseigner La notion de responsabilité
S4.1.2 – les supports et outils actuels de communication				
			Les outils de communication à disposition au sein de l'entreprise	Mise en œuvre des outils (échange de données informatiques...)
			Les outils de communication embarqués	Exploitation rationnelle (téléphone, suivi informatique de parc...) Transmission d'informations obligatoires
Information	Expression	Maîtrise d'outils	NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.	

Savoir S4.2 – la démarche qualité

Niveaux de maîtrise				
1	2	3	Connaissances	Limites de connaissances
S4.2.1 – la démarche qualité				
			Les règles d'une démarche qualité	À partir d'études de cas
			Les causes et les conséquences de la non-qualité	
			Les acteurs et partenaires intervenant dans la démarche qualité	
			Les paramètres intervenant dans la démarche qualité	
			Les normes et démarches de certification	
			Les outils de suivi de la qualité	Les outils de l'entreprise liés au suivi Principe de l'autocontrôle
			Les savoir-être du conducteur routier	Une attitude respectueuse des autres usagers de la route, en circulation et à l'arrêt Une communication claire, précise permettant le partage de l'espace public dans le respect du Code de la route La maîtrise de soi quelles que soient les circonstances, favorisant la résolution pacifique des conflits Un comportement véhiculant une image positive de son entreprise
Information	Expression	Maîtrise d'outils	NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.	

Savoir S4.3 – la prévention des risques professionnels

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S4.3.1 – les accidents du travail				
			Les accidents de travail inhérents à la profession Les accidents de circulation	La nature et l'importance des accidents dans les différents secteurs liés à la conduite routière à partir des statistiques (INRS, CRAM, sécurité routière) La mise en évidence des accidents de circulation en termes de fréquence, de gravité
S4.3.2 – les activités de travail et les risques d'accidents				
			Le protocole de sécurité	Les règles de circulation, de manœuvre et de manutention dans l'entreprise Les risques liés au travail en présence d'autres intervenants (agents de manutention, autres conducteurs)
			Risques liés à l'atteinte des sens	Les effets du bruit, de l'astreinte visuelle, sur l'individu Les mesures de prévention
			Risques de chute de hauteur	Les procédures à respecter pour accéder et travailler en hauteur en toute sécurité : organisation du poste, port d'équipement adapté, formation, réglementation...
			Risques chimiques	Les effets de la pollution engendrée par la circulation des véhicules Les risques liés aux marchandises Les mesures de prévention spécifiques
			Charge mentale	Les contraintes liées à la vigilance, à la prise d'informations permanente et au stress (délais de livraison, relation clientèle...) Les solutions d'amélioration
			Risques organisationnels	Les contraintes liées : – au travail isolé pendant la conduite – aux longs déplacements – au confinement de l'espace de vie Les effets sur la santé, la productivité et l'environnement Les solutions d'amélioration
			Risques liés à la criminalité	Les contraintes inhérentes : – aux agressions, aux vols, au vandalisme – aux trafics de clandestins Les mesures de protection La conduite à tenir en cas d'agression

Niveaux de maîtrise				
1	2	3	Connaissances	Limites de connaissances
S4.3.3 – les risques d'atteinte à la santé				
			Les maladies professionnelles reconnues (atteintes liées au bruit, troubles musculosquelettiques, lombalgies...).	Les principales nuisances liées à l'activité de conducteur routier, au poste de travail Pour chaque nuisance, identification : – des mesures de prévention : organisation du poste de travail... – des équipements de protection collectifs et individuels adaptés – des consignes et autorisations en vigueur
S4.3.4 – l'hygiène de vie				
			Les règles d'hygiène de vie : – rythmes biologiques, sommeil – alimentation...	Les contraintes liées : – au travail de nuit, aux horaires irréguliers, à l'amplitude des horaires – à la prise irrégulière des repas Les préconisations d'hygiène de vie indispensables pour garantir la santé du conducteur routier
S4.3.5 – sauvetage, secourisme du travail (SST)				
			La protection, l'examen, l'alerte, le secours	Préparation à la formation sauveteur secouriste du travail (SST)
S4.3.6 – la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)				
			Organisation du poste de travail pour les manutentions et les déplacements Principes de sécurité et d'économie d'effort pour lever, porter, déplacer une charge	Préparation à la formation prévention des risques liés à l'activité physique
Information	Expression	Maîtrise d'outils	<i>NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.</i>	

Savoir S4.4 – la récupération et le tri des déchets

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S4.4.1 – la récupération et le tri sélectif des déchets				
			Les règles de protection de l'environnement	Les principes en vigueur, l'impact sur l'environnement Étude de cas à partir d'une entreprise de transport
			Le tri sélectif des déchets	Le tri et la récupération des déchets Le respect des procédures Les conséquences en cas de non-respect des consignes
Information	Expression	Maîtrise d'outils	<i>NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.</i>	

Tableau des relations entre capacités et savoirs (C/S)

		Capacités et compétences											
		Savoirs associés											
		S1.1	S1.2	S1.3	S2.1	S2.2	S3.1	S3.2	S3.3	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4
		L'organisation du transport La marchandise La manutention Les règles de circulation et de sécurité routière Les règles de conduite Les différents types de véhicules Le fonctionnement du véhicule Les dispositifs hydrauliques embarqués La communication La démarche qualité La prévention des risques professionnels La récupération et le tri des déchets											
C1 – communiquer – s'informer	Collecter et s'approprier les informations et les documents												
	C1.1.1 Collecter les informations et les documents												
	C1.1.2 S'approprier les informations												
	Communiquer avec l'entreprise												
	C1.2.1 Informer l'entreprise en cas d'anomalie, d'incident ou d'accident												
	C1.2.2 Rendre compte à l'entreprise												
	Communiquer avec le client et les autres usagers												
	C1.3.1 Communiquer avec le client												
	C1.3.2 Communiquer avec les autres usagers												

Capacités et compétences		Savoirs associés	S1.1	S1.2	S1.3	S2.1	S2.2	S3.1	S3.2	S3.3	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4
		L'organisation du transport	La marchandise	La manutention	Les règles de circulation et de sécurité routière	Les règles de conduite	Les différents types de véhicules	Le fonctionnement du véhicule	Les dispositifs hydrauliques embarqués	La communication	La démarche qualité	La prévention des risques professionnels	La récupération et le tri des déchets	
C2 – traiter, décider	S'assurer de la conformité et validité des documents													
	C2.1.1	S'assurer de la conformité et de la validité des documents												
	Vérifier les compatibilités véhicules / marchandises													
	C2.2.1	Vérifier les compatibilités véhicule/marchandises												
	Déterminer et modifier un itinéraire													
	C2.3.1	Déterminer un itinéraire												
	C2.3.2	Modifier l'itinéraire en fonction des contraintes												
	Établir la chronologie de chargement et d'enlèvement													
	C2.4.1	Établir la chronologie du chargement												
	C2.4.2	Établir la chronologie des enlèvements												
	Gérer ses activités													
	C2.5.1	Gérer ses temps de conduite, de repos, et ses autres activités												
	Identifier et localiser un dysfonctionnement													
	C2.6.1	Identifier, localiser une avarie de marchandise												
C2.6.2	Identifier et localiser un fonctionnement dégradé													
C2.6.3	Localiser le sous-système en dysfonctionnement													
C3 – réaliser	Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention													
	C3.1.1	Prendre en charge le véhicule et ses équipements												
	C3.1.2	Prendre en charge les accessoires												
	Remettre en conformité le véhicule													
	C3.2.1	Remettre en conformité le véhicule												
	Prendre en charge la marchandise													
	C3.3.1	Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement												
	C3.3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant les moyens de manutention autorisés												
C3.3.3	Contrôler le chargement													
C3.3.4	Renseigner les documents													

		Savoirs associés												
		S1.1	S1.2	S1.3	S2.1	S2.2	S3.1	S3.2	S3.3	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4	
Capacités et compétences		L'organisation du transport	La marchandise	La manutention	Les règles de circulation et de sécurité routière	Les règles de conduite	Les différents types de véhicules	Le fonctionnement du véhicule	Les dispositifs hydrauliques embarqués	La communication	La démarche qualité	La prévention des risques professionnels	La récupération et le tri des déchets	
C3 – réaliser	Conduire le véhicule													
	C3.4.1	Conduire un véhicule isolé de transport de marchandise												
	C3.4.2	Conduire un véhicule articulé de transport de marchandise												
	C3.4.3	Manœuvrer un véhicule isolé de transport de marchandise												
	C3.4.4	Manœuvrer un véhicule articulé de transport de marchandise												
	C3.4.5	Accéder au site client												
	Livrer la marchandise													
	C3.5.1	Mettre la marchandise et les documents à disposition du destinataire												
	C3.5.2	Utiliser les moyens embarqués de suivi de la marchandise												
	C3.5.3	Renseigner les documents de suivi de la marchandise												
	C3.5.4	Effectuer les encaissements												
	Gérer les supports de manutention et restituer le véhicule													
	C3.6.1	Prendre en charge et restituer les supports de manutention												
	C3.6.2	Restituer le véhicule												
	Maîtriser les risques professionnels													
	C3.7.1	Prévenir les accidents du travail												
	C3.7.2	Protéger, alerter, secourir												
	C3.7.3	Remplir un constat amiable												
	C3.7.4	Maîtriser les gestes et postures												

Unités constitutives du référentiel de certification

Tableau de mise en relation des compétences et unités

		Compétences	UP1	UP2	UP3
1 – communiquer – s’informer	C1.1 Collecter et s'approprier les informations et les documents				
	C1.1.1	Collecter les informations et les documents			
	C1.1.2	S'approprier les informations			
	C1.2 Communiquer avec l'entreprise				
	C1.2.1	Informier l'entreprise en cas d'anomalie, d'incident ou d'accident.			
	C1.2.2	Rendre compte à l'entreprise			
	C1.3 Communiquer avec le client et les autres usagers				
	C1.3.1	Communiquer avec le client			
	C1.3.2	Communiquer avec les autres usagers			
C2 – traiter, décider	C2.1 S'assurer de la conformité et validité des documents				
	C2.1.1	S'assurer de la conformité et de la validité des documents			
	C2.2 Vérifier les compatibilités véhicules / marchandises				
	C2.2.1	Vérifier les compatibilités véhicule/marchandises			
	C2.3 Déterminer et modifier un itinéraire				
	C2.3.1	Déterminer un itinéraire			
	C2.3.2	Modifier l'itinéraire en fonction des contraintes			
	C2.4 Établir la chronologie de chargement et d'enlèvement				
	C2.4.1	Établir la chronologie du chargement			
	C2.4.2	Établir la chronologie des enlèvements			
	C2.5 Gérer ses activités				
	C2.5.1	Gérer ses temps de conduite, de repos, et ses autres activités			
	C2.6 Identifier et localiser un dysfonctionnement				
	C2.6.1	Identifier, localiser une avarie de marchandise			
	C2.6.2	Identifier et localiser un fonctionnement dégradé			
C2.6.3	Localiser le sous-système en dysfonctionnement				
C3 – réaliser	C3.1 Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention				
	C3.1.1	Prendre en charge le véhicule et ses équipements			
	C3.1.2	Prendre en charge les accessoires			
	C3.2 Remettre en conformité le véhicule				
	C3.2.1	Remettre en conformité le véhicule			
	C3.3 Prendre en charge la marchandise				
	C3.3.1	Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement			
	C3.3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant les moyens de manutention autorisés			
	C3.3.3	Contrôler le chargement			
	C3.3.4	Renseigner les documents			
	C3.4 Conduire le véhicule				
	C3.4.1	Conduire un véhicule isolé de transport de marchandise			
	C3.4.2	Conduire un véhicule articulé de transport de marchandise			
	C3.4.3	Manœuvrer un véhicule isolé de transport de marchandise			
	C3.4.4	Manœuvrer un véhicule articulé de transport de marchandise			
C3.4.5	Accéder au site client				

		Compétences	UP1	UP2	UP3
		C3.5 Livrer la marchandise			
C3.5.1	Mettre la marchandise et les documents à disposition du destinataire				
C3.5.2	Utiliser les moyens embarqués de suivi de la marchandise				
C3.5.3	Renseigner les documents de suivi de la marchandise				
C3.5.4	Effectuer les encaissements				
		C3.6 Gérer les supports de manutention et restituer le véhicule			
C3.6.1	Prendre en charge et restituer les supports de manutention				
C3.6.2	Restituer le véhicule conforme à la prise en charge				
		C3.7 Maîtriser les risques professionnels			
C3.7.1	Prévenir les accidents du travail				
C3.7.2	Protéger, alerter, secourir				
C3.7.3	Remplir un constat amiable				
C3.7.4	Maîtriser les gestes et postures de chargement et déchargement				

Tableau des relations entre compétences – savoirs de l'unité UP1

Capacités et compétences		Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
			Le transport et son environnement	La conduite des véhicules	Le véhicule de transport de marchandises	La qualité dans le transport
C1 - communiquer – s'informer	C1.1 Collecter et s'approprier les informations et les documents					
	C1.1.1	Collecter les informations et les documents				
	C1.1.2	S'approprier les informations				
	C1.2 Communiquer avec l'entreprise					
	C1.2.1	Informar l'entreprise en cas d'anomalie, d'incident ou d'accident				
	C1.2.2	Rendre compte à l'entreprise				
	C1.3 Communiquer avec le client et les autres usagers					
	C1.3.1	Communiquer avec le client				
	C1.3.2	Communiquer avec les autres usagers				
C2 – traiter, décider	C2.1 S'assurer de la conformité et validité des documents					
	C2.1.1	S'assurer de la conformité et de la validité des documents				
	C2.2 Vérifier les compatibilités véhicules / marchandises					
	C2.2.1	Vérifier les compatibilités véhicule/marchandises				
	C2.3 Déterminer et modifier un itinéraire					
	C2.3.1	Déterminer un itinéraire				
	C2.3.2	Modifier l'itinéraire en fonction des contraintes				
	C2.4 Établir la chronologie de chargement et d'enlèvement					
	C2.4.1	Établir la chronologie du chargement				
	C2.4.2	Établir la chronologie des enlèvements				
	C2.5 Gérer ses activités					
	C2.5.1	Gérer ses temps de conduite, de repos, et ses autres activités.				
	C2.6 Identifier et localiser un dysfonctionnement					
	C2.6.1	Identifier, localiser une avarie de marchandise				
	C2.6.2	Identifier et localiser un fonctionnement dégradé				
C2.6.3	Localiser le sous-système en dysfonctionnement					

Capacités et compétences		Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
			Le transport et son environnement	La conduite des véhicules	Le véhicule de transport de marchandises	La qualité dans le transport
C3 - réaliser	C3.1 Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention					
	C3.1.1	Prendre en charge le véhicule et ses équipements				
	C3.1.2	Prendre en charge les accessoires				
	C3.2 Remettre en conformité le véhicule					
	C3.2.1	Remettre en conformité le véhicule				
	C3.3 Prendre en charge la marchandise					
	C3.3.1	Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement				
	C3.3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant les moyens de manutention autorisés				
	C3.3.3	Contrôler le chargement				
	C3.3.4	Renseigner les documents				
	C3.4 Conduire le véhicule					
	C3.4.1	Conduire un véhicule isolé de transport de marchandise				
	C3.4.2	Conduire un véhicule articulé de transport de marchandise				
	C3.4.3	Manœuvrer un véhicule isolé de transport de marchandise				
	C3.4.4	Manœuvrer un véhicule articulé de transport de marchandise				
	C3.4.5	Accéder au site client				
	C3.5 Livrer la marchandise					
	C3.5.1	Mettre la marchandise et les documents à disposition du destinataire				
	C3.5.2	Utiliser les moyens embarqués de suivi de la marchandise				
	C3.5.3	Renseigner les documents de suivi de la marchandise				
	C3.5.4	Effectuer les encaissements				
	C3.6 Gérer les supports de manutention et restituer le véhicule					
	C3.6.1	Prendre en charge et restituer les supports de manutention				
	C3.6.2	Restituer le véhicule conforme à la prise en charge				
	C3.7 Maîtriser les risques professionnels					
	C3.7.1	Prévenir les accidents du travail				
	C3.7.2	Protéger, alerter, secourir				
	C3.7.3	Remplir un constat amiable				
	C3.7.4	Maîtriser les gestes et postures de chargement et déchargement				

Tableau des relations entre compétences – savoirs de l'unité UP2

Capacités et compétences		Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
			Le transport et son environnement	La conduite des véhicules	Le véhicule de transport de marchandises	La qualité dans le transport
C1 - communiquer – s'informer	C1.1 Collecter et s'approprier les informations et les documents					
	C1.1.1	Collecter les informations et les documents				
	C1.1.2	S'approprier les informations				
	C1.2 Communiquer avec l'entreprise					
	C1.2.1	Informar l'entreprise en cas d'anomalie, d'incident ou d'accident				
	C1.2.2	Rendre compte à l'entreprise				
	C1.3 Communiquer avec le client et les autres usagers					
	C1.3.1	Communiquer avec le client				
	C1.3.2	Communiquer avec les autres usagers				
C2 – traiter, décider	C2.1 S'assurer de la conformité et validité des documents					
	C2.1.1	S'assurer de la conformité et de la validité des documents				
	C2.2 Vérifier les compatibilités véhicules / marchandises					
	C2.2.1	Vérifier les compatibilités véhicule/marchandises				
	C2.3 Déterminer et modifier un itinéraire					
	C2.3.1	Déterminer un itinéraire				
	C2.3.2	Modifier l'itinéraire en fonction des contraintes				
	C2.4 Établir la chronologie de chargement et d'enlèvement					
	C2.4.1	Établir la chronologie du chargement				
	C2.4.2	Établir la chronologie des enlèvements				
	C2.5 Gérer ses activités					
	C2.5.1	Gérer ses temps de conduite, de repos, et ses autres activités.				
	C2.6 Identifier et localiser un dysfonctionnement					
	C2.6.1	Identifier, localiser une avarie de marchandise				
	C2.6.2	Identifier et localiser un fonctionnement dégradé				
C2.6.3	Localiser le sous-système en dysfonctionnement					
C3 - réaliser	C3.1 Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention					
	C3.1.1	Prendre en charge le véhicule et ses équipements				
	C3.1.2	Prendre en charge les accessoires				
	C3.2 Remettre en conformité le véhicule					
	C3.2.1	Remettre en conformité le véhicule				
	C3.3 Prendre en charge la marchandise					
	C3.3.1	Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement				
	C3.3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant les moyens de manutention autorisés				
	C3.3.3	Contrôler le chargement				
C3.3.4	Renseigner les documents					

Capacités et compétences		Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
			Le travail et son environnement	La conduite des véhicules	Le véhicule de transport de marchandises	La qualité dans le transport
C3.4 Conduire le véhicule						
C3.4.1	Conduire un véhicule isolé de transport de marchandise					
C3.4.2	Conduire un véhicule articulé de transport de marchandise					
C3.4.3	Manœuvrer un véhicule isolé de transport de marchandise					
C3.4.4	Manœuvrer un véhicule articulé de transport de marchandise					
C3.4.5	Accéder au site client					
C3.5 Livrer la marchandise						
C3.5.1	Mettre la marchandise et les documents à disposition du destinataire					
C3.5.2	Utiliser les moyens embarqués de suivi de la marchandise					
C3.5.3	Renseigner les documents de suivi de la marchandise					
C3.5.4	Effectuer les encaissements					
C3.6 Gérer les supports de manutention et restituer le véhicule						
C3.6.1	Prendre en charge et restituer les supports de manutention					
C3.6.2	Restituer le véhicule conforme à la prise en charge					
C3.7 Maîtriser les risques professionnels						
C3.7.1	Prévenir les accidents du travail					
C3.7.2	Protéger, alerter, secourir					
C3.7.3	Remplir un constat amiable					
C3.7.4	Maîtriser les gestes et postures de chargement et déchargement					

Tableau des relations entre compétences – savoirs de l'unité UP3

Capacités et compétences		Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
			Le transport et son environnement	La conduite des véhicules	Le véhicule de transport de marchandises	La qualité dans le transport
C1 - communiquer – s'informer	C1.1 Collecter et s'approprier les informations et les documents					
	C1.1.1	Collecter les informations et les documents				
	C1.1.2	S'approprier les informations				
	C1.2 Communiquer avec l'entreprise					
	C1.2.1	Informier l'entreprise en cas d'anomalie, d'incident ou d'accident				
	C1.2.2	Rendre compte à l'entreprise				
	C1.3 Communiquer avec le client et les autres usagers					
C1.3.1	Communiquer avec le client					
C1.3.2	Communiquer avec les autres usagers					
C2 – traiter, décider	C2.1 S'assurer de la conformité et validité des documents					
	C2.1.1	S'assurer de la conformité et de la validité des documents				
	C2.2 Vérifier les compatibilités véhicules / marchandises					
C2.2.1	Vérifier les compatibilités véhicule/marchandises					

Capacités et compétences		Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
			Le transport et son environnement	La conduite des véhicules	Le véhicule de transport de marchandises	La qualité dans le transport
C2 – traiter, décider	C2.3 Déterminer et modifier un itinéraire					
	C2.3.1	Déterminer un itinéraire				
	C2.3.2	Modifier l'itinéraire en fonction des contraintes				
	C2.4 Établir la chronologie de chargement et d'enlèvement					
	C2.4.1	Établir la chronologie du chargement				
	C2.4.2	Établir la chronologie des enlèvements				
	C2.5 Gérer ses activités					
	C2.5.1	Gérer ses temps de conduite, de repos, et ses autres activités.				
	C2.6 Identifier et localiser un dysfonctionnement					
	C2.6.1	Identifier, localiser une avarie de marchandise				
C2.6.2	Identifier et localiser un fonctionnement dégradé					
C2.6.3	Localiser le sous-système en dysfonctionnement					
C3 - réaliser	C3.1 Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention					
	C3.1.1	Prendre en charge le véhicule et ses équipements				
	C3.1.2	Prendre en charge les accessoires				
	C3.2 Remettre en conformité le véhicule					
	C3.2.1	Remettre en conformité le véhicule				
	C3.3 Prendre en charge la marchandise					
	C3.3.1	Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement				
	C3.3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant les moyens de manutention autorisés				
	C3.3.3	Contrôler le chargement				
	C3.3.4	Renseigner les documents				
	C3.4 Conduire le véhicule					
	C3.4.1	Conduire un véhicule isolé de transport de marchandise				
	C3.4.2	Conduire un véhicule articulé de transport de marchandise				
	C3.4.3	Manœuvrer un véhicule isolé de transport de marchandise				
	C3.4.4	Manœuvrer un véhicule articulé de transport de marchandise				
	C3.4.5	Accéder au site client				
	C3.5 Livrer la marchandise					
	C3.5.1	Mettre la marchandise et les documents à disposition du destinataire				
	C3.5.2	Utiliser les moyens embarqués de suivi de la marchandise				
	C3.5.3	Renseigner les documents de suivi de la marchandise				
	C3.5.4	Effectuer les encaissements				
	C3.6 Gérer les supports de manutention et restituer le véhicule					
	C3.6.1	Prendre en charge et restituer les supports de manutention				
	C3.6.2	Restituer le véhicule conforme à la prise en charge				
	C3.7 Maîtriser les risques professionnels					
	C3.7.1	Prévenir les accidents du travail				
	C3.7.2	Protéger, alerter, secourir				
	C3.7.3	Remplir un constat amiable				
C3.7.4	Maîtriser les gestes et postures de chargement et déchargement					

Unités générales

UG1 – français et histoire géographie

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

UG2 – mathématiques-sciences

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

UG3 – éducation physique et sportive

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, connaissances et compétences établis par l'arrêté du 25 septembre 2002 (BO n° 39 du 24 octobre 2002).

UF – langue vivante

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 8 juillet 2003 (BO hors série n° 4 du 24 juillet 2003).

ANNEXE II
Période de formation en milieu professionnel

Période de formation en milieu professionnel

Objectifs

La formation en milieu professionnel doit permettre au candidat d'effectuer, sous la responsabilité d'un tuteur, des tâches répertoriées dans le référentiel des activités professionnelles, afin d'acquérir les compétences essentielles à un conducteur routier « marchandises », notamment dans les domaines de la préparation d'un transport, de l'enlèvement et du chargement des marchandises et de la livraison.

La période de formation en milieu professionnel constitue le support de la situation d'évaluation prévue en milieu professionnel dans le cadre du contrôle en cours de formation selon les modalités définies dans l'annexe IV de l'arrêté de création du CAP Conducteur routier « marchandises ».

Candidats relevant de la voie scolaire

Durée

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 12 semaines dans le cas d'une formation se déroulant en 2 ans. Le choix des dates s'effectue en concertation avec les milieux professionnels, il est laissé à l'initiative de l'établissement.

Sur 2 ans, cette PFMP se décompose en deux phases :

- 6 semaines permettant d'aborder des activités liées à la réalisation d'opération de préparation, de groupage, de chargement, d'arrimage, de livraison et d'enlèvement des marchandises ;
- 6 semaines réservées à la conduite et aux manœuvres en entreprise.

Modalités

L'établissement doit trouver pour chaque candidat un lieu d'accueil pour les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix de l'entreprise relèvent de l'équipe pédagogique, qui doit prendre en charge les contacts nécessaires. Sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent contribuer à cette recherche (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 ; BOEN n° 25 du 29 juin 2000).

Les conditions d'encadrement des candidats sont précisées par une convention passée entre l'établissement scolaire dont relève l'élève et l'entreprise d'accueil concernée. La convention est établie conformément aux dispositions de la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 (BOEN n° 38 du 24 octobre 1996) modifiée par la note DESCO-A7 n° 259 du 13 juillet 2001.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat conserve son statut scolaire.

L'évaluation de la formation organisée en milieu professionnel dans le cadre du contrôle en cours de formation est prévue lors des séquences planifiées en deuxième année de formation.

Un candidat qui, pour une raison majeure dûment constatée, n'effectue qu'une partie de sa période de formation en milieu professionnel, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant informé de sa situation.

Organisation

Pour chacune des séquences de la période de formation en milieu professionnel, les tâches confiées au candidat correspondront à celles développées dans le référentiel des activités professionnelles.

Les conditions de réussite de la période de formation en milieu professionnel sont établies à chaque instant de son déroulement : avant, pendant et après.

Avant chaque séquence, un contrat individuel de formation est établi conjointement par les membres de l'équipe pédagogique et le tuteur. À partir des spécificités de l'entreprise, des exigences du référentiel de certification du diplôme et des acquis antérieurs du candidat, le document précise la liste des activités et tâches qui seront confiées au candidat ainsi que les modalités de formation envisagées dans le milieu professionnel.

Pendant chaque séquence, un suivi est assuré par l'équipe pédagogique. En cas de difficultés constatées lors d'une visite, une renégociation du contrat doit être envisagée.

Après chaque séquence, un bilan individuel est établi conjointement par le tuteur et au moins un membre de l'équipe pédagogique. C'est à cette occasion que l'enseignant met en relation le résultat du travail effectué sur les tâches négociées avec les compétences à acquérir du référentiel de certification.

Lors de la phase concernant les activités liées à la réalisation d'opération de préparation, de groupage, de chargement, d'arrimage, de livraison des marchandises, il faudra se limiter aux tâches suivantes :

- préparer son activité ;
- communiquer de manière efficace avec la hiérarchie et les partenaires de l'entreprise ;
- prendre en charge la marchandise ;
- utiliser les moyens de manutention réglementaires et autorisés à sa disposition ;
- réaliser des opérations de groupage ou dégroupage ;
- préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement ou de déchargement (débâchage...) ;
- réaliser des livraisons et enlèvements ;
- participer au chargement du véhicule ;
- réaliser les calages et arrimages ;
- renseigner les documents nécessaires et prendre des réserves si besoin ;
- rendre compte oralement de son activité.

Candidats relevant de la voie de l'apprentissage

Durée

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du Code du travail.

Modalités

Conformément au Code du travail et notamment aux articles L. 117-4 et L. 117-7, la formation en entreprise, les activités et tâches confiées sous la responsabilité du maître d'apprentissage doivent respecter les objectifs et niveaux définis ci-dessus.

Afin d'assurer une formation méthodique et complète, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis ou de la section d'apprentissage doit informer le maître d'apprentissage et/ou le tuteur :

- des objectifs de formation visés en milieu professionnel ;
- des activités à mettre en œuvre en adéquation avec le référentiel de certification ;
- de l'exploitation du livret de suivi et de l'utilisation des grilles d'évaluation des activités et tâches confiées.

La situation d'évaluation organisée en milieu professionnel dans le cadre du contrôle en cours de formation pour les centres de formation habilités est prévue lors des séquences planifiées en deuxième année de formation.

Organisation

Les activités de l'apprenti sont suivies en concertation entre le maître d'apprentissage et les formateurs du centre. Ils utilisent pour cela la progression qui existe sous la forme d'un « tableau de stratégie de formation » et/ou du « document de liaison ».

Candidats relevant de la voie de la formation continue

Durée

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés de période de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins 6 mois dans le champ du diplôme.

Modalités

L'entreprise d'accueil repère avec les enseignants les activités auxquelles le stagiaire sera associé. Ces informations sont consignées dans un document de liaison, en annexe pédagogique de la convention.

Organisation

Les activités du stagiaire en milieu professionnel sont suivies en concertation entre le tuteur et les formateurs.

Candidats positionnés

En cas de positionnement (prononcé dans les mêmes conditions que celles définies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur) ou de formation aménagée, la durée minimale de la formation en milieu professionnel est de 8 semaines pour les candidats sous statut scolaire et de 6 semaines pour les candidats de la formation continue.

ANNEXE III
Règlement d'examen

Règlement d'examen

CAP			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)		Scolaires (établissements privés hors contrat)	
Conducteur routier			Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités)		Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
« marchandises »			Formation professionnelle continue (établissements publics)		Formation professionnelle continue (établissements privés)	
			Enseignement à distance candidats individuels			
Épreuves	Unité	Coeff	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 – analyse d'une situation professionnelle de transport	UP1	4	CCF		Ponctuelle écrite	2 h
EP2 – conduite d'un véhicule	UP2	8	Ponctuelle pratique et orale	1 h 40 maxi	Ponctuelle pratique et orale	1 h 40 maxi
EP3 – évaluation des activités en entreprises : – Réalisation d'opérations de préparation, de groupage, de chargement, d'arrimage, de livraison – Réalisation de mise à quai	UP3	5 ⁽¹⁾	CCF		Ponctuelle pratique	3 h ⁽¹⁾ maxi
Unités générales						
EG1 – français et histoire géographie	UG1	3	CCF		Ponctuelle écrite et orale	2 h 15
EG2 – mathématiques - sciences	UG2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2 h
EG3 – éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle	
EF – langue vivante ⁽³⁾	UF		Ponctuelle orale	0 h 20	Ponctuelle orale	0 h 20

(1) dont 1 pour la VSP

(2) dont 1 h pour la VSP

(3) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. L'épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

ANNEXE IV
Définition des épreuves

Définition des épreuves

EP1/UP1 – analyse d'une situation professionnelle de transport

Coefficient 4

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences et les savoirs technologiques associés à l'étude d'une opération de transport pouvant mettre en œuvre un véhicule de technologie actuelle ou des matériels spécifiques.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C1.1, C2.1, C2.3, C2.4, C2.5, C2.6, C3.3, C3.5, C3.7

et des savoirs associés :

S1, S2, S3 et S4

Conditions de réalisation de l'épreuve

À partir de tout ou partie des données suivantes :

- une situation professionnelle nécessitant l'organisation d'un transport (itinéraire, plan de chargement...), la gestion des activités du conducteur, et une problématique à résoudre liée à un incident de circulation, une panne avec un voyant au tableau de bord allumé... ;
- un dossier technique ou des extraits de réglementation sur support numérique ou autre ;
- des éléments ressources nécessaires à la résolution des problèmes posés ;

le candidat devra réaliser le travail demandé en liaison avec les tâches décrites dans le référentiel d'activités professionnelles.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Épreuve ponctuelle écrite : d'une durée de 2 heures

Le candidat est amené à répondre aux questions portant sur un problème réel, à partir d'un dossier technique ou d'une notice et d'extraits de réglementation, de documents ressources si besoin.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation intégrée au cursus de formation.

La période choisie pour la situation d'évaluation relève de la responsabilité des enseignants en fonction de l'avancement de la formation et de l'acquisition des compétences. Toutefois, le troisième trimestre de la seconde année scolaire est la période recommandée.

Elle est organisée par le ou les professeur(s) chargé(s) des enseignements de technique professionnelle. Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante.

À l'issue du contrôle en cours de formation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera pour chaque candidat une fiche d'évaluation du travail réalisé. Cette fiche accompagnée d'une proposition de note sera transmise au jury.

Le jury peut éventuellement demander communication de tous les documents supports de la situation d'évaluation et du travail réalisé par le candidat. Ces éléments seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité académique pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note définitive.

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la spécialité concernée veille à la qualité et au bon déroulement de la situation d'évaluation ainsi qu'à sa conformité au règlement d'examen.

EP2/UP2 – conduite d'un véhicule

Coefficient 8

Objectifs et contenus de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences professionnelles du candidat relatives à la conduite d'un véhicule articulé sur route et lors de manœuvres.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes : C2.5, C3.1, C3.4, C3.6, en liaison avec le tableau des mises en relation de cette épreuve.

Structure de l'épreuve et critères d'évaluation

L'évaluation prend plus particulièrement en compte :

- l'aptitude du candidat à mobiliser ses savoirs et savoir-faire face à des situations de conduite concrètes ;
- le degré d'autonomie du candidat, la façon dont il communique ;
- les résultats obtenus en relation avec les compétences mises en œuvre.

Conditions de réalisation

Cette épreuve se déroule conformément à la nature et aux exigences des épreuves pratiques du permis de conduire de la catégorie Ec après avoir validé en amont les niveaux des permis B et C.

Le candidat réalise la conduite et l'épreuve hors circulation de l'IESM (interrogation écrite, vérifications courantes de sécurité et maniabilité) correspondantes prévues.

Il devra notamment :

- lors de l'épreuve de l'IESM :
 - répondre aux questions écrites tirées au sort ;
 - effectuer les contrôles du thème de vérification courante de sécurité tiré au sort ;
 - effectuer un dételage et un attelage ;
 - répondre aux questions de sécurité, de signalisation et de mécanique de la fiche orale tirée au sort ;
 - effectuer la manœuvre prévue ;
- lors de l'épreuve de conduite :
 - réaliser les contrôles de sécurité avant départ au poste de conduite ;
 - réaliser le parcours de conduite tiré au sort.

Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle pratique et orale : d'une durée de 1 h 40 maximum

Cette intervention de conduite d'un véhicule articulé ou d'un ensemble de véhicules se déroule conformément aux instructions ci-après.

Un tirage au sort permet de déterminer le véhicule sur lequel chaque candidat va effectuer sa prestation.

Les candidats individuels qui se présentent à cet examen peuvent être dispensés de cette épreuve s'ils possèdent le permis E(C) et la FIMO valides.

Au terme de l'épreuve, si le candidat obtient :

- un avis favorable, il se voit attribuer une note comprise entre 10 et 20 en fonction de sa prestation ;
- un avis défavorable, il n'obtient pas de note, seule cette appréciation est portée sur son dossier ; il ne peut donc pas se voir délivrer le diplôme postulé.

Le résultat de cette épreuve est consigné sur un dossier d'examen spécifique renseigné par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Conditions de déroulement et de prise en compte des épreuves des permis de conduire B, C, E(C)

Le Code de la route (article R. 221-5) prévoit une progression dans la formation des conducteurs de véhicules lourds. De ce fait, la présentation à un permis C ou D est subordonnée à l'obtention préalable du permis B, et la présentation au permis E(C) à celle du permis C.

En conséquence, les différentes compétences théoriques et pratiques liées aux permis de conduire des catégories B et C doivent être validées au cours de la formation selon le calendrier suivant :

Première année	Septembre, octobre	Janvier, février, mars, avril, mai	Mai, juin,
	Visite médicale par un médecin agréé et constitution du dossier de demande de permis (référence 04)	Épreuve théorique générale (ETG) du Code de la route Épreuve pratique catégorie B et rattrapage(s)	Épreuve pratique catégorie C et rattrapage(s) si possible Épreuve de rattrapage ETG
Deuxième année	Septembre, octobre, novembre, décembre	Janvier, février, mars, avril, mai	Mai, juin,
	Épreuve pratique catégorie C et rattrapage(s)	Épreuve de rattrapage ETG et rattrapage(s) épreuve pratique catégorie C	Épreuve CAP/ épreuve pratique catégorie E(C)

Ce calendrier est valable uniquement pour les CAP en 2 ans.

Pour valider les différents permis de conduire liés à ce diplôme, il faudra veiller à ce que les élèves soient titulaires de l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR2). Pour ceux qui ne la possèdent pas, l'établissement de formation prendra toutes dispositions pour faire valider cette attestation au cours de la première année de formation.

Certains candidats n'ont pas l'âge requis par le Code de la route pour se présenter aux épreuves de conduite des catégories B et C ; toutefois, il est posé comme principe que, s'agissant d'épreuves d'un examen organisé par l'Éducation nationale, les élèves subissent au cours de leur formation scolaire l'épreuve théorique générale ainsi que les épreuves pratiques de ces niveaux de permis.

En revanche, c'est seulement à l'issue de leur formation et sous réserve qu'ils aient obtenu leur diplôme et atteint l'âge de 18 ans qu'ils peuvent se voir délivrer par les services préfectoraux les permis B, C et E(C) conformément à l'arrêté du 27 décembre 2005. Il appartient à l'établissement de formation de transmettre à la direction départementale de l'équipement compétente, un bordereau établi par les services du rectorat avec la liste des candidats admis par centre et les dossiers d'examen des candidats se trouvant dans cette situation. Après vérification qu'un succès a bien été enregistré à l'épreuve ETG ainsi qu'aux épreuves pratiques de conduite des catégories B et C et E(C), la direction départementale de l'équipement transmet les noms et prénoms des candidats aux services préfectoraux concernés pour délivrance des permis.

Les candidats en situation d'échec à l'examen mais qui auront subi les différentes épreuves de ce diplôme peuvent se voir délivrer par les services préfectoraux, sous réserve qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans, le permis des catégories B et C sans la FIMO correspondante. Il appartient à l'établissement de formation de transmettre à la direction départementale de l'équipement compétente un bordereau avec la liste des candidats se trouvant dans cette situation et les dossiers d'examen. Après vérification qu'un succès a bien été enregistré à l'épreuve ETG ainsi qu'aux épreuves pratiques de conduite des catégories B et C, la direction départementale de l'équipement transmet les noms et prénoms des candidats aux services préfectoraux concernés pour délivrance des permis.

Dans tous les cas, la direction départementale de l'équipement conserve les dossiers d'examen en archives pendant 5 ans. Pour les candidats en situation de redoublement, le dossier des candidats concernés sera remis à l'établissement de formation.

Épreuve de conduite de la catégorie B

Elle comprend :

- une épreuve théorique générale ;
- une épreuve pratique de conduite.

L'épreuve théorique générale de vérification des connaissances du Code de la route (ETG)

Elle est destinée à constater que le candidat est capable d'analyser rapidement diverses situations de la circulation afin d'y appliquer correctement les règles de circulation et de sécurité qui s'y rapportent.

Elle a lieu au cours du deuxième trimestre de la première année dans les lycées professionnels (LP) agréés en tant que centres d'examen.

L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière organise l'épreuve du Cde de la route, pour tous les candidats y compris ceux déjà titulaires, depuis moins de 5 ans, d'un permis d'une autre catégorie.

Les séries présentées par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière font l'objet d'un tirage aléatoire, elles sont sélectionnées parmi celles utilisées pour les examens du permis de conduire.

La séance comprend deux séries consécutives de quarante questions ; le meilleur résultat est pris en compte. Dans l'éventualité où le candidat n'obtient un résultat favorable à aucune des deux séries (total inférieur à 35 bonnes réponses) le candidat doit se représenter aux séances de rattrapage.

Pour les élèves ayant réussi, l'ETG est valable pour le passage des épreuves de la catégorie C et de l'épreuve de la catégorie E(C) contenue dans l'épreuve finale du CAP. Le candidat garde le bénéfice de cette épreuve pour une durée de 3 ans dans le cadre de son cursus de formation.

Séances de rattrapage de l'épreuve théorique générale

Elles sont au nombre de deux : la première se déroule au cours de la première année scolaire, la deuxième en même temps que l'ETG des candidats rentrés en première année.

Il est admis, dans le cadre particulier de ce CAP, que l'épreuve théorique générale peut exceptionnellement être validée après les épreuves pratiques de conduite.

Ainsi, malgré un échec à la première séance d'ETG, le candidat continue sa formation et se présente aux épreuves pratiques des catégories B et C.

Toutefois, un échec lors de la troisième et dernière séance de rattrapage entraîne obligatoirement :

- l'élimination du candidat au CAP pour la session en cours ;
- la non-délivrance du niveau du permis de conduire de la catégorie B même si l'épreuve pratique de cette catégorie a été subie avec succès.

L'épreuve pratique de conduite

Cette épreuve se déroule à partir de l'établissement de formation.

Elle permet de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats. Elle dure 35 minutes, dont :

- 25 minutes de conduite effective ;
- 2 manœuvres dont une au moins réalisée en marche arrière ;
- 2 questions portant sur la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule en relation avec la sécurité routière.

Le véhicule d'examen

Il doit s'agir d'un véhicule classé « véhicule léger » équipé de doubles commandes de freinage et de débrayage avec accélérateur neutralisable, pourvu de parois latérales et arrières vitrées, de rétroviseurs supplémentaires (intérieur et extérieur) pour l'examineur, de ceintures de sécurité ; il doit disposer d'au moins quatre places assises et pouvoir atteindre, en palier, la vitesse de 90 km/h.

Il est rappelé que, conformément aux directives, l'évaluation se déroule avec un seul candidat à l'intérieur du véhicule, en dehors de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière et de l'enseignant de l'établissement de formation.

Évaluation et transcription des résultats sur le dossier d'examen

Le dossier individuel d'examen au CAP de conducteur routier permet la transcription du résultat de l'épreuve théorique générale et de l'épreuve pratique de conduite.

L'inspecteur du permis et de la sécurité routière indique le centre d'examen, la date de l'épreuve, son nom, la catégorie de permis, la nature de l'épreuve (théorique ou pratique), le résultat favorable ou défavorable et appose sa signature.

Dans un souci d'établir un bilan pédagogique personnel, l'analyse de la prestation et la délivrance du résultat sera communiqué individuellement au candidat.

Ce dossier d'examen doit être renseigné avec le plus grand soin. En effet, ce document permettra aux services préfectoraux de procéder à la délivrance ultérieure du permis de conduire.

Épreuve de conduite de la catégorie C

Seuls les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve pratique du permis de la catégorie B peuvent accéder aux épreuves pratiques du permis de la catégorie C.

L'épreuve pratique de conduite doit avoir lieu sur un secteur permettant de placer les candidats dans diverses situations qu'un conducteur de véhicule porteur est susceptible de rencontrer sur des itinéraires variés tenant compte de la configuration du terrain, de la densité du trafic, de la variété des voies, urbaines, routières ou autoroutières.

Elle se décompose en deux phases d'une durée totale de 50 minutes chacune :

- une phase hors circulation ;
- une phase en circulation.

Phase hors circulation

Elle doit être conforme à celle prévue par l'arrêté du 08 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire.

- répondre aux questions écrites tirées au sort ;
- effectuer les vérifications courantes de sécurité ;
- répondre aux questions de sécurité, de signalisation et de mécanique de la fiche orale tirée au sort ;
- effectuer la manœuvre prévue.

En cas de besoin, un tirage au sort permet de déterminer l'ordre de passage des candidats.

Lors de l'activité liée à la réalisation de la manœuvre prévue, il sera donné au candidat la possibilité de réaliser immédiatement une seconde manœuvre en cas d'échec lors de sa première mise en œuvre.

Lorsque le candidat réalise les vérifications courantes de sécurité, il doit mener ces opérations en tenant compte des caractéristiques du véhicule mis à sa disposition.

La réalisation de ces vérifications ne doit en aucun cas être un travail de récitation mais doit s'adapter aux conditions et relevés d'anomalies qui existent. L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière et l'enseignant devront tenir compte des évolutions et des différences de circonstances. Si besoin, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière peut, afin de guider le candidat ou de s'assurer de sa compréhension, provoquer une sollicitation orale.

Phase en circulation

Cette phase se décompose en deux activités :

- réaliser les contrôles de sécurité avant départ au poste de conduite ;
- réaliser une conduite en circulation.

Elle permet d'évaluer les compétences du candidat en ce qui concerne la maîtrise de son véhicule dans les différentes situations de conduite, le respect de la réglementation, tout en prenant en compte les aspects liés au véhicule, à l'état de la chaussée et aux autres usagers.

Si l'itinéraire nécessite l'utilisation de circuits permettant le passage successif de plusieurs candidats sans retour au centre d'examen, ce dernier prendra en charge le véhicule dans un lieu prédéterminé.

L'épreuve doit être menée à son terme sauf en cas d'incapacité manifeste et durable du candidat à assurer la sécurité.

Une souplesse peut être introduite dans le calendrier en ce qui concerne l'épreuve pratique de conduite de la catégorie C. En effet, celle-ci se déroule normalement au début de la deuxième année scolaire ; toutefois, pour les élèves ayant acquis toutes les compétences requises pour la subir avec succès, la date de cette épreuve peut être avancée à la fin de la première année scolaire.

Véhicule d'examen

Il doit répondre aux critères définis par l'arrêté du 08 décembre 2004 du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer relatif aux caractéristiques des véhicules d'examen.

Évaluation et transcription des résultats sur le dossier d'examen

Pour la phase hors circulation, la notation s'établit selon un système de points de pénalité prédéterminé dont le barème est fixé par la fiche d'examen.

Les résultats sont inscrits par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le dossier d'examen du CAP Conducteur routier des candidats concernés.

Dans un souci d'établir un bilan pédagogique personnel, l'analyse de la prestation et la délivrance du résultat sera communiqué individuellement au candidat.

Programmation des séances de rattrapage des catégories B et C

En cas de résultat défavorable à l'épreuve pratique de catégorie B ou C, le candidat doit se représenter à une prochaine session de rattrapage.

Elle peut avoir lieu dans le même établissement de formation ou dans un autre dépendant de la même académie. Aucun délai n'est imposé entre ces différentes épreuves.

Les candidats ne peuvent passer que trois fois l'épreuve pratique de la catégorie B ; il en ira de même pour l'épreuve pratique de conduite de la catégorie C.

Épreuves terminales du CAP Conducteur routier

L'épreuve professionnelle EP2 « conduite d'un véhicule » se déroule conformément aux épreuves pratiques de conduite de la catégorie E(C), après réussite par le candidat aux épreuves pratiques de conduite des catégories B, C et de l'ETG.

Jury de l'épreuve

Un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière est obligatoirement membre du jury. Sa fonction et ses compétences lui permettent de juger des aptitudes des candidats lors des épreuves de réglementation routière et de conduite des véhicules.

Véhicule d'examen

Il doit répondre aux critères définis par l'arrêté du 08 décembre 2004 du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer relatif aux caractéristiques des véhicules d'examen.

Épreuve pratique

Elle se décompose en deux phases d'une durée de 50 minutes chacune :

- une phase hors circulation ;
- une phase en circulation.

L'ordre des différentes phases est à la diligence des membres du jury.

S'inscrivant dans le cadre normal de l'examen du CAP, cette épreuve se déroule sous la responsabilité de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière accompagné d'un membre du jury et d'un formateur.

- Phase « hors circulation »

Elle doit être conforme à celle prévue par l'arrêté du 08 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire :

- répondre aux questions écrites tirées au sort ;
- effectuer les contrôles du thème de vérification courante de sécurité tiré au sort ;
- effectuer un dételage et un attelage ;
- répondre aux questions de sécurité, de signalisation et de mécanique de la fiche orale tirée au sort ;
- effectuer la manœuvre prévue.

En cas de besoin, un tirage au sort permet de déterminer l'ordre de passage des candidats.

Lors de l'activité liée à la réalisation de la manœuvre prévue, il sera donné au candidat la possibilité de réaliser immédiatement une seconde manœuvre en cas d'échec lors de sa première mise en œuvre.

Lorsque le candidat réalise les vérifications courantes de sécurité, il doit mener ces opérations en tenant compte des caractéristiques du véhicule mis à sa disposition.

La réalisation de ces vérifications ne doit en aucun cas être un travail de récitation mais doit s'adapter aux conditions et relevés d'anomalies qui existent. L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière et l'enseignant devront tenir compte des évolutions et des différences de circonstances. Si besoin, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière peut, afin de guider le candidat ou de s'assurer de sa compréhension, provoquer une sollicitation orale.

- Phase « en circulation »

Cette phase se décompose en deux activités :

- réaliser les contrôles de sécurité avant départ au poste de conduite ;
- réaliser une conduite en circulation.

Elle permet d'évaluer les compétences du candidat en ce qui concerne la maîtrise de son véhicule dans les différentes situations de conduite, le respect de la réglementation tout en prenant en compte les aspects liés au véhicule, à l'état de la chaussée et aux autres usagers.

L'épreuve doit être menée à son terme sauf en cas d'incapacité manifeste et durable du candidat à assurer la sécurité.

Elle doit avoir lieu sur un secteur permettant de placer les candidats dans diverses situations qu'un conducteur de véhicule articulé ou d'ensemble de véhicule est susceptible de rencontrer, en l'occurrence sur des itinéraires variés tenant compte de la configuration du terrain, de la densité du trafic, de la variété des voies, urbaines, routières ou autoroutières.

Si l'itinéraire nécessite l'utilisation de circuits permettant le passage successif de plusieurs candidats sans retour au centre d'examen, ce dernier prendra en charge le véhicule dans un lieu prédéterminé.

Les circuits sont tirés au sort.

L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, placé aux doubles commandes, demande au candidat de respecter l'itinéraire remis ; il lui indique les directions à suivre s'il y a lieu.

Chaque centre d'examen doit disposer d'au moins cinq parcours différents et réversibles d'environ 18 à 20 km par candidat. Ces circuits doivent comporter au moins trois quarts d'itinéraire permettant d'atteindre la vitesse de 80 km/h et une ou deux difficultés significatives d'une bonne formation.

- Notation

Si le candidat se voit attribuer un avis favorable, il obtient une note comprise entre 10 et 20 attribuée à partir d'une grille d'évaluation.

Les candidats pour lesquels un avis défavorable sera attribué n'obtiennent pas de note sur 20 ; seul l'avis défavorable sera reporté ; ils ne pourront se voir délivrer leur diplôme.

Dans le cas de non-validation du CAP si le candidat a subi toutes les épreuves du diplôme, il valide la pratique de la conduite B et de l'ETG ; la pratique de la conduite C ; il validera seulement les catégories B et C sans la FIMO correspondante.

Cas particuliers

CAP en 1 an

- Conditions

Pour accéder à ce type de formation, il faut être titulaire :

- du permis de conduire de la catégorie B et/ou C ;
- être en situation de redoublant et avoir validé les niveaux B et/ou C et/ou ETG lors du cursus précédent. Dans ce cas, le candidat garde le bénéfice des épreuves de conduite validées en amont ; son dossier d'examen sera restitué par la direction départementale de l'équipement compétente.

- Épreuves théoriques et pratiques

Les candidats titulaires d'un permis B valide, de moins de 5 ans à la date de réunion du jury d'examen, seront dispensés de l'épreuve ETG. Les autres devront valider cette épreuve ; en cas d'échec la séance unique de rattrapage a lieu lors des épreuves finales du CAP.

Les épreuves pratiques de conduite C et E(C) se dérouleront conformément à celles énoncées ci-dessus (CAP en 2 ans) et selon le calendrier suivant :

	Septembre, octobre, novembre, décembre	Janvier, février, mars, avril, mai	Juin, juillet
CAP en un an	Visite médicale par un médecin agréé et constitution du dossier de demande de permis (référence 04) Épreuve théorique du Code de la route	Épreuve pratique catégorie C et rattrapage(s)	Épreuve CAP, rattrapage ETG, épreuve pratique catégorie E(C)

Lorsque le candidat est déjà titulaire du permis de la catégorie B et C et/ou E(C), il subit l'épreuve pratique de conduite EP2 contenue dans les épreuves terminales du CAP.

CAP ayant une durée de formation inférieure à 1 an (dispensée au titre de la formation continue)

Les conditions et les modalités de l'épreuve théorique générale et des épreuves de conduite C et EP2 sont identiques à celles énoncées ci-dessus (CAP en 1 an).

Toutefois, les candidats disposant d'une formation plus courte, les différentes épreuves ont lieu au cours de deux sessions annuelles :

	Septembre, octobre, novembre	Décembre, janvier	Février, mars, avril	Mai, juin
CAP < 1 an		Première session		Deuxième session

CAP au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

En plus de leur expérience professionnelle dans le transport routier de marchandises, de conduite sur des véhicules poids lourds de type véhicules articulés ou ensembles de véhicules de la catégorie super-lourd, les candidats à ce mode de validation devront justifier de la possession des permis B, C et Ec valides. Les candidats devront être titulaires d'une attestation de formation initiale minimale obligatoire (FIMO) ou d'une attestation admise en équivalence.

EP3/UP3 – évaluation des activités en milieu professionnel

Coefficient 5 (4 + 1 pour la VSP)

Objectifs et contenus de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences professionnelles du candidat relatives à :

- l'aptitude du candidat à mobiliser ses savoirs et savoir-faire face à des situations d'organisation, de chargement, déchargement, de groupage – dégroupage, d'arrimage, de livraison ou d'enlèvement ;
- la réalisation de mise à quai à main ou contre-main en entreprises ou en centre de formation ;
- le degré d'autonomie du candidat, la façon dont il communique ;
- les résultats obtenus en relation avec les compétences mises en œuvre.

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes du référentiel de certification au travers des activités citées ci-dessous :

C1.1, C1.2, C1.3, C2.2, C2.5, C2.6, C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C3.5, C3.6, C3.7

en liaison avec le tableau des mises en relation de l'épreuve EP3.

Conditions de réalisation

À partir de tout ou partie des données suivantes :

- d'activités de transport telles que groupage, dégroupage, chargement, déchargement, arrimage, livraison de la marchandise et enlèvement ;
- d'activités de mise à quai ;
- des documents techniques relatifs aux véhicules, à la marchandise, à la prévention des risques ;

et en présence :

- d'un véhicule de transport ;
- des moyens techniques appropriés à la réalisation des activités prévues (transpalette, hayon...) ;
- des moyens de protection adaptés ;

le candidat devra réaliser le travail demandé en liaison avec les tâches décrites dans le référentiel d'activités professionnelles.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Les activités à réaliser, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Épreuve ponctuelle pratique

L'évaluation s'effectue dans le cadre d'une épreuve pratique d'une durée de 2 heures maximum.

L'évaluation est conforme aux conditions et contenus de réalisation ci-dessus et se déroule dans le centre d'examen. Les candidats doivent réaliser des activités de transport telles que groupage, dégroupage, chargement, déchargement, arrimage, livraison de la marchandise et enlèvement. Durant cette activité, ils devront effectuer une mise à quai.

Un tirage au sort permet de déterminer le poste sur lequel chaque candidat va travailler ; au minimum trois postes différents sont à prévoir.

Il faudra veiller à ce que tous les postes soient de durée et de niveau de difficulté similaires.

Contrôle en cours de formation lors de la période de formation en milieu professionnel

L'évaluation s'effectue au terme de la période de formation en milieu professionnel, les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement, pour cette épreuve, la note et l'appréciation qui seront proposées au jury.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Cette proposition prend en compte :

- les compétences acquises lors des travaux réalisés en milieu professionnel ;
- la prestation du candidat lors des opérations de mise à quai en présence et sous la responsabilité des enseignants ;
- l'entretien avec le formateur (tuteur, maître d'apprentissage) de la dernière entreprise d'accueil et un professeur d'enseignement professionnel membre de l'équipe pédagogique ayant en charge la formation.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera pour chaque candidat un dossier comprenant une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en termes de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu, avec la fiche d'évaluation (barèmes détaillés, critères d'évaluation...) en relation avec le livret de liaison ou de suivi en milieu professionnel.

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury qui pourra demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note définitive.

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la spécialité concernée veille à la qualité et au bon déroulement de la situation d'évaluation ainsi qu'à sa conformité au règlement d'examen.

Vie sociale et professionnelle

L'évaluation de la vie sociale et professionnelle est intégrée à l'épreuve EP3. Elle est notée sur 20 points.

Cette épreuve évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

Contrôle en cours de formation

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

Une situation d'évaluation écrite : notée sur 14 points

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties.

- 1^{re} partie : évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risques liés au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « Incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

- 2^e partie : travail personnel écrit noté sur 7 points

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de deux pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail [SST] ou attestation de formation aux premiers secours [AFPS]) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 1 heure

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des cinq parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risques liés au bruit.

EG1/UG1 – français et histoire-géographie

Coefficient 3

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle)

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

Objectifs

L'épreuve de français et histoire-géographie permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation

Contrôle en cours de formation (CCF)

L'épreuve de français et d'histoire-géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire-géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de 2 ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note sur 20 est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- Première situation d'évaluation

Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ 40 minutes, s'échelonnent sur une durée de 15 jours.

Deuxième partie (histoire-géographie)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant 5 minutes. La présentation est suivie d'un entretien (10 minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit par le professeur de la discipline, assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

- Deuxième situation d'évaluation

Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ 1 heure 30 minutes.

Deuxième partie (histoire-géographie)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

Épreuve ponctuelle : 2 heures + 15 minutes

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours :

- soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ;
- soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

- Deuxième partie (histoire – géographie)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant 5 minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (10 minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier, le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2/UG2 – mathématiques – sciences

Coefficient 2

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle)

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

L'épreuve de mathématiques – sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique – chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

- d'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- d'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- de vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- d'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (trois ou quatre pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien, dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

- Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'1 heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie

Une évaluation d'une durée de 1 heure environ en physique – chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique – chimie.

- **Mathématiques : 1 heure, notée sur 10 points**

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- **Physique – chimie : 1 heure, notée sur 10 points**

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties.

Première partie

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- à montrer ses connaissances ;
- à relever des observations pertinentes ;
- à organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;
- l'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;
- l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG3/UG3 – éducation physique et sportive

Coefficient 1

(Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelle, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels)

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*JO* du 21 juillet 2005, *BO* n° 42 du 17 novembre 2005).

EF/UF – langue vivante

(Arrêté du 8 juillet 2003 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les CAP)

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

Épreuve orale : durée 20 minutes, préparation 20 minutes

L'épreuve comporte un entretien se rapportant :

- soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image) ;
- soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

ANNEXE V

Tableau de correspondance d'épreuves

Tableau de correspondance d'épreuves

CAP de Conduite routière arrêté du 19 juin 1990 modifié	CAP de Conducteur routier « marchandises » défini par le présent arrêté
Dernière session 2008	1^{re} session 2009

Domaine professionnel (1)	Ensemble des unités professionnelles
EP1 – technologie et gestion du transport, de la conduite et du véhicule	UP1 – analyse d'une situation professionnelle de transport
EP2 – mise en œuvre (3)	UP2 – conduite d'un véhicule + UP3 – évaluation des activités en milieu professionnel
EP2– mise en œuvre 2 ^e partie (4)	UP2 – conduite d'un véhicule
EP2– mise en œuvre 1 ^e partie (2) (4)	UP3 – évaluation des activités en milieu professionnel
Unités générales	Unités générales
UG1 – français et histoire-géographie	UG1 – français et histoire-géographie
UG2 – mathématiques-sciences	UG2 – mathématiques-sciences
UG3 – éducation physique et sportive	UG3 – éducation physique et sportive

À la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

(1) La note moyenne supérieure ou égale à 10/20 obtenue au domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 19 juin 1990 modifié peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par les dispositions du présent arrêté.

(2) Lorsqu'elle a été obtenue avant 2005, la note EP2 ou EP2 1^{re} partie est affectée du coefficient total de l'épreuve incluant la vie sociale et professionnelle.

(3) La note obtenue à l'épreuve EP2 du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 19 juin 1990 modifié (à condition que la 2^e partie de l'épreuve soit affectée d'un avis favorable) peut être reportée sur l'épreuve UP3 du diplôme régi par le présent arrêté et dispense de l'épreuve UP2 du diplôme régi par le présent arrêté.

(4) La note obtenue à la 1^{re} partie de l'épreuve EP2 du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 19 juin 1990 modifié peut être reportée sur l'épreuve UP3 du diplôme régi par le présent arrêté. De même, l'avis favorable obtenu à la 2^e partie de l'épreuve EP2 du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 19 juin 1990 modifié dispense de l'épreuve UP2 du diplôme régi par le présent arrêté.